

# **CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>MAIRIE DU 1<sup>ER</sup> SECTEUR.....</b>	<b>4</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 17 SEPTEMBRE 2024.....	4
<b>MAIRIE DU 2<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>10</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 16 SEPTEMBRE 2024.....	10
<b>MAIRIE DU 3<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>21</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 17 SEPTEMBRE 2024.....	21
<b>MAIRIE DU 4<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>31</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 17 SEPTEMBRE 2024.....	31
<b>MAIRIE DU 5<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>36</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 19 SEPTEMBRE 2024.....	36
<b>MAIRIE DU 6<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>55</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 18 SEPTEMBRE 2024.....	55
DÉLIBÉRATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2024.....	73
<b>MAIRIE DU 7<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>75</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 17 SEPTEMBRE 2024.....	75
<b>MAIRIE DU 8<sup>ÈME</sup> SECTEUR.....</b>	<b>101</b>
DÉLIBÉRATIONS DU 17 SEPTEMBRE 2024.....	101

**Mairie du 1<sup>er</sup> secteur**

**Délibérations du 17 septembre 2024**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

1

R24/43/1S-24-40742-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

2

R24/44/1S-24-41011-DLSVAEC

GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des association proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.  
M.Julien SORET se déporte.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

3

R24/45/1S-24-40741-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative - 2ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

4

R24/46/1S-24-41005-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.  
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.  
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

5  
R24/47/1S-24-41006-DLSVAEC  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT -  
Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine  
-  
3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.  
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

6  
R24/48/1S-24-40743-DLSVAEC  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors -  
3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.  
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

7  
R24/49/1S-24-40973-DC  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS  
LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -  
Pôle Lecture Publique - Dons de documents des collections  
courantes - Approbation des conventions de dons des documents  
conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations,  
écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.  
Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.  
Mme Clémence PARODI vote contre.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

8  
R24/50/1S-24-41009-DLSVAEC  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT

CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -

Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

9

R24/51/1S-24-40998-DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -

Attribution de subventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

10

R24/52/1S-24-41307-DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -

Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

11

R24/53/1S-24-41308-DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -

Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

12

R24/54/1S-24-41004-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

13

R24/55/1S-24-41007-DLSVAEC  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

14

R24/56/1S-24-41012-DLSVAEC

GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des association agissant en faveur des l'Éducation Populaire - 3ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

15

R24/57/1S-24-41268-DS  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.  
Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

16

R24/58/1S-24-41396-DSPI

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION** - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4ème répartition 2024.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

17

R24/59/1S-24-40921-DF

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA Méditerranée - Colbert SA 176 - Acquisition et amélioration de 9 logements sociaux dans le 1<sup>er</sup> arrondissement .**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.

M.Gilles ASPINAS se déporte.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

18

R24/60/1S-24-41210-DAJA

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLÉES -**

**Demande d'abrogation de l'existence légale de la congrégation de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul - sis Impasse Flammarion -**

**1er arrondissement de Marseille.**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

19

R24/61/1S-24-41379-DSAS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024.**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.

M.Gilles ASPINAS se déporte.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

20

R24/62/1S-24-41081-DTENV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -  
DIRECTION DE LA  
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE  
VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE -  
Attribution de subventions aux associations dans le domaine de la  
qualité de l'air - Avenant n°2 à la convention n°2023-80327.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil  
d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil  
Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.

Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire  
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

21

R24/63/1S-24-41351-MRUQP  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -  
MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS  
PRIORITAIRES – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET  
QUARTIERS PRIORITAIRES -  
Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions  
en investissement 2024

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil  
d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil  
Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à  
l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire  
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

Commissaire Rapporteur : Sophie CAMARD

22

R24/64/1S-24-41352-MRUQP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -  
MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS  
PRIORITAIRES – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET  
QUARTIERS PRIORITAIRES -  
Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions  
de fonctionnement 2024.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil  
d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil  
Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à  
l'unanimité.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire  
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

23

R24/65/1S-24-41374-DML  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS  
LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL  
Attribution de subventions à des associations et autres structures  
-  
2ème répartition.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil  
d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil  
Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à  
l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire  
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

24

R24/66/1S-24-41394-DSPI  
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION -



Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4ème répartition 2024.-  
Approbation des conventions annexées.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à 25 voix.

Mme Clémence PARODI s'abstient.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

25

R24/67/1S-24-41363-DFI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -  
DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION  
FONCIÈRE IMMOBILIÈRE -

1er, 2ème et 3ème arrondissements - Belsunce - Hôtel de Ville -  
Saint Mauront - Cession à la Société Publique Locale  
d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence », de  
7 biens dans le cadre de l'ilot prioritaire "multi-sites" du Projet  
Partenarial d'Aménagement.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 25 membres.

26

R24/68/1S-24-41339-DETECES

ADDITIF

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -  
DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** - Service Commerce et Artisanat  
- Approbation de conventions - Vote à nouveau de la convention  
n°2023-81977

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL DES 1<sup>ER</sup> ET 7<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024 pour le Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

Cette proposition a été mise aux voix.

Le conseil d'arrondissements émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD  
Maire des 1er et 7ème arrondissements

**Mairie du 2<sup>ème</sup> secteur**

**Délibérations du 16 septembre 2024**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 septembre 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
18 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 24/060/2S

RCM n° 24-41396-DSPI Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4ème répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une quatrième répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41396-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
18 membres et 4 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC – BARALE -

Rapport n° 24/061/2S

RCM n° 24-40936-DEPM Commission : VET  
OBJET : Approbation de dénomination de voies.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet d'approuver les propositions de dénomination de voies, figurant sur le tableau ci-annexé.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE  
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40936-DEPM, joint en annexe et relatif à l'approbation de dénomination de voies.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/062/2S

RCM n° 24-40742-DLSVAEC Commission : VDV  
OBJET : Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.  
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40742-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON -

Rapport n° 24/063/2S  
RCM n° 24-40998-DC Commission : VDV  
OBJET : Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.  
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et différents acteurs culturels d'un montant total maximal de 250 400 Euros (deux cent cinquante mille quatre cents Euros).

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-40998-DC, joint en annexe et relatif à l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/064/2S

RCM n° 24-41005-DLSVAEC Commission : VDV  
OBJET : Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.  
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la 3<sup>ème</sup> répartition de crédits de l'année 2024 à hauteur de 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros) pour l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41005-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Madame Jessie LINTON ne prend pas part au vote.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/065/2S

RCM n° 24-41006-DLSVAEC Commission :VDV  
OBJET : Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.  
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41006-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/066/2S

RCM n° 24-41007-DLSVAEC Commission : VDV  
OBJET : Soutien aux équipements sociaux - 5<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le versement de subventions aux Centres Sociaux à valoir sur le financement des Projets Jeunesse, de l'Innovation et la Créativité, du soutien Logistique.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41007-DLSVAEC, joint en annexe et relatif au soutien aux équipements sociaux - 5<sup>ème</sup> répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marie ANGELI -

Rapport n° 24/067/2S

RCM n° 24-41009-DLSVAEC Commission : VDV  
OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41009-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/068/2S

RCM n° 24-41010-DLSVAEC Commission : VDV  
OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41010-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.  
Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

**RAPPORTEUR** : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 24/069/2S

RCM n° 24-41057-DF Commission : AGE

**OBJET** : Hôpital Européen (Fondation Hôpital Ambroise Paré) -  
Maintien de la garantie de la Ville pour 4 emprunts CDC reprofilés.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le maintien de la garantie que la Ville accorde pour le remboursement de chaque ligne de prêt reprofilée, initialement contractée par l'Hôpital Européen (Fondation de l'Hôpital Ambroise Paré) auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations.

**LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE**

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41057-DF, joint en annexe et relatif à l'Hôpital Européen (Fondation Hôpital Ambroise Paré) -  
Maintien de la garantie de la Ville pour 4 emprunts CDC reprofilés.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**  
**Anthony KREHMEIER**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

**RAPPORTEUR** : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 24/070/2S

RCM n° 24-41058-DF Commission : AGE

**OBJET** : Hôpital Européen (Fondation hôpital Ambroise Paré) -  
Maintien de la garantie de la Ville pour un emprunt LBP reprofilé.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le maintien de la garantie de la Ville à hauteur de 50%, pour le remboursement

d'un prêt reprofilé, initialement contracté par l'Hôpital Européen (Fondation de l'Hôpital Ambroise Paré) auprès de La Banque Postale.

**LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE**

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°24-41058-DF, joint en annexe et relatif à l'Hôpital Européen (Fondation hôpital Ambroise Paré) -  
Maintien de la garantie de la Ville pour un emprunt LBP reprofilé.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**  
**Anthony KREHMEIER**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 24/071/2S

RCM n° 24-41092-DLLHI Commission : VAT

**OBJET** : Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne -  
Ingénierie des Plans de Sauvegarde des copropriétés du Parc Bellevue, du Parc Corot et du Parc Kallisté - Approbation de deux participations financières et conventions bilatérales Ville / Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville / CDC Habitat Action Copropriétés.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

Il nous est demandé de valider la participation financière de la Ville de Marseille sous forme de fonds de concours à la Métropole Aix-Marseille Provence concernant les frais d'ingénierie du Parc Bellevue, et la convention de financement Ville - Métropole Aix-Marseille Provence ci-annexée (annexe 1).

**LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE**

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41092-DLLHI, joint en

annexe et relatif à la Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne - Ingénierie des Plans de Sauvegarde des copropriétés du Parc Bellevue, du Parc Corot et du Parc Kallisté - Approbation de deux participations financières et conventions bilatérales Ville / Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville / CDC Habitat Action Copropriétés.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON -

Rapport n° 24/072/2S  
RCM n° 24-41093-DBEC Commission : VDV  
OBJET : Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le plan de rénovation et de réaménagement du réseau de bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille.

Il nous est demandé d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Culture, Sports, Nautisme et Plages, année 2024, pour une première tranche à hauteur de 6 500 000 Euros (six millions cinq cent mille Euros) pour les études et les travaux.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41093-DBEC , joint en annexe et relatif au Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

-----  
Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILIEZ -

Rapport n° 24/073/2S

RCM n° 24-41394-DSPI Commission : VET  
OBJET : Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4ème répartition - Approbation des conventions annexées.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une quatrième répartition de crédits.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41394-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4ème répartition - Approbation des conventions annexées.  
Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 24/074/2S

RCM n° 24-41268-DS Commission : VDV  
OBJET : Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations sportives, dans le cadre d'une 4ème répartition 2024, ainsi que l'approbation des conventions afférentes.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41268-DS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 septembre 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON -

Rapport n° 24/075/2S

RCM n° 24-41307-DC Commission : VDV

OBJET : Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024, ainsi que la validation des conventions et avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41307-DC, joint en annexe et relatif à l'approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 septembre 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian NOCHUMSON -

Rapport n° 24/076/2S

RCM n° 24-41308-DC Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet d'approuver l'attribution des subventions au bénéfice de différents acteurs culturels ainsi que les conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces différents acteurs culturels.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°24-41308-DC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 septembre 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 24/077/2S

RCM n° 24-41312-DSPI Commission : AGE

OBJET : Convention entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique - Hopitaux de Marseille, pour l'organisation de l'événement Marseille Village Santé les 9, 10, 11 et 12 octobre 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la validation, l'accueil et l'organisation par la Ville de Marseille de l'événement "Marseille Village Santé" les 9, 10, 11 et 12 octobre 2024 au Parc Bougainville (13003 Marseille).

Il est également demandé d'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe, entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille -

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41312-DSPI, joint en annexe et relatif à la convention entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique - Hopitaux de Marseille, pour l'organisation de l'événement Marseille Village Santé les 9, 10, 11 et 12 octobre 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 septembre 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 24/078/2S

RCM n° 24-41341-DETECES Commission : VAT

OBJET : Attribution de subventions aux structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion

professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions et avenants.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'octroi de subventions aux structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi, ainsi que l'approbation de conventions et avenants y afférents.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41341-DETECES, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions et avenants .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du Lundi 16 septembre 2024

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 24/079/2S

RCM n° 24-41351-MRUQP Commission : VET

OBJET : Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions en investissement 2024

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la seconde répartition de crédits de l'année 2024 à hauteur de 186 148 Euros (Cent quatre vingt Six Mille Cent Quarante-Huit Euros) pour l'attribution de subventions d'investissement à diverses associations œuvrant dans le cadre du programme du DSU.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14



- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41351-MRUQP, joint en annexe et relatif à la Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions en investissement 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 24/080/2S

RCM n° 24-41352-MRUQP Commission : VET  
OBJET : Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions de fonctionnement 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la validation de la seconde répartition de crédits de paiement de l'année 2024 à hauteur de 72 500 Euros (soixante-douze mille cinq cents Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le cadre du DSU.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41352-MRUQP, joint en annexe et relatif à la Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions de fonctionnement 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 24/081/2S

RCM n° 24-41363-DFI Commission : VAT  
OBJET : 1er, 2ème et 3ème arrondissements - Belsunce - Hôtel de Ville - Saint Mauront - Cession à la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence », de 7 biens dans le cadre de l'îlot prioritaire "multi-sites" du Projet Partenarial d'Aménagement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la cession, au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille-Provence » (SPLA-IN AMP), d'immeubles ou tènements fonciers dépendants du domaine privé de la Ville de Marseille, tels que désignés dans le rapport ci-joint-ci-

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41363-DFI, joint en annexe et relatif aux 1er, 2ème et 3ème arrondissements - Belsunce - Hôtel de Ville - Saint Mauront - Cession à la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence », de 7 biens dans le cadre de l'îlot prioritaire "multi-sites" du Projet Partenarial d'Aménagement.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 24/082/2S

RCM n° 24-41379-DSAS Commission : AGE

**OBJET** : Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation d'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration dans le cadre d'une 2ème répartition 2024, ainsi que la validation des conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces associations.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41379-DSAS, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024.

Rapport adopté à l'Unanimité -  
Monsieur Michel AZOULAI ne prend pas part au vote -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

**RAPPORTEUR** : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 24/083/2S

RCM n° 24-41392-DRCP Commission :AGE

**OBJET** : Convention entre la Ville de Marseille et le Défenseur des droits pour l'accueil de permanences au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et le Défenseur des droits pour l'accueil de permanences au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41392-DRCP, joint en annexe et relatif à la Convention entre la Ville de Marseille et le Défenseur des droits pour l'accueil de permanences au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

-----  
*Séance du Lundi 16 septembre 2024*  
-----

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire  
d'Arrondissements

-----  
L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents  
19 membres et 3 représentés par pouvoirs.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 24/084/2S

RCM n° 24-41339-DETECES Commission : VAT

**OBJET** : Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants – Approbation de conventions – Vote à nouveau de la convention n° 2023-81977.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de subventions à des associations de commerçants pour l'année 2024.

Il est également demandé de valider les conventions conclues entre ces associations et la Ville de Marseille,

LE CONSEIL DES 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code Général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 24-41339-DETECES, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants – Approbation de conventions – Vote à nouveau de la convention n° 2023-81977.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Anthony KREHMEIER



## Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur

### Délibérations du 17 septembre 2024

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/28/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Lecture Publique - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général. (24-40973-DC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi, pour avis, d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les dons de documents des collections courantes ainsi que l'approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Dans notre secteur sont plus particulièrement concernées les associations suivantes :

- Le CMPP (centre médio-psycho pédagogique) Marseillais-ARI (association régionale pour l'intégration) dont le siège est 21 boulevard du Maréchal Juin, 13004 Marseille, qui a pour objet de préparer et faciliter l'intégration sociale scolaire, culturelle, professionnelle. Les CMPP aident les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage au niveau de la lecture et de la verbalisation. Des ouvrages diversifiés permettront d'avoir la base de travail nécessaire aux différentes prises en charge ;

- L'association du « Tac au Tac », domiciliée 57, boulevard Eugène Pierre, 13005 Marseille, qui a pour objet de partager, diffuser et valoriser la langue française auprès de publics (y compris des publics non francophones ou en situation d'illettrisme ou de précarité et d'exclusion) ;

- L'association « les couleurs de la lecture » domiciliée 13 square Hopkinson 13004 Marseille a pour objet de promouvoir la lecture et de susciter un intérêt commun pour les livres entre toutes les générations. Pour atteindre cet objectif, l'association encourage le partage et la découverte entre ses membres afin que chacun puisse développer sa culture littéraire.

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,

vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40973-DC portant sur le don de documents issus des collections courantes, aux associations, institutions, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/29/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 3ème répartition 2024.(24-40743-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors (3ème répartition).

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Objet de la demande	Montant en Euros
Atout Age 4 et 5	123 avenue Montolivet 13004 Marseille	Loto socioculturels et événementiels	1 000
Atout Age 4 et 5	123 avenue Montolivet 13004 Marseille	Inclusion numérique des séniors	1 000

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40743-DLSVAEC portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors (3<sup>ème</sup> répartition).

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

Séance du 17 septembre 2024

**PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 24/30/03/VDV**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4<sup>ème</sup> répartition 2024.(24-41396-DSPI).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap (4<sup>ème</sup> répartition 2024)

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Montant en Euros
développement d'ateliers de sensibilisation et de loisirs culturels adaptés fonctionnement	Monsieur BATAOUI 31 rue du Progres 13005 Marseille	1 000

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41396-DSPI portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap (4<sup>ème</sup> répartition 2024)

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

Séance du 17 septembre 2024

**PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 24/31/03/VDV**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.(24-40742-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Objet de la demande	Montant en Euros
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour le CS Tivoli	53 rue de RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	Quartier en fête 5 <sup>ème</sup> arrondissement	5 000
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour le CS Fissiaux	53 rue de RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine	Les 5 Avenues s'emBAL	5 000
Atout Age 4 et 5	23 avenue de Montolivet	Fête du 14 juillet quartier	3 000

	13004 Marseille	Menpenti Place Pierre Roux 13005 Marseille	
--	-----------------	---	--

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40742-DLSVAEC portant sur l'approbation de l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

#### PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/46/03/VAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Service Commerce et Artisanat - Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Vote à nouveau de la convention n°2023-81977. 24-41339-DETECES

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants, l'approbation de conventions et le vote à nouveau de la convention n°2023-81977.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Montant en Euros	Objet de la subvention
Association des commerçants	107, Boulevard Chave	8 000	Programme d'actions

des boulevards Chave et Eugène Pierre	13005 Marseille		2024
---------------------------------------	-----------------	--	------

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41339-DETECES portant sur l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants, l'approbation de conventions et le vote à nouveau de la convention n°2023-81977.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

#### PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/32/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes. (24-40998-DC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

bénéficiaire	secteur	adresse	montant en euros	objet
collectif ildi eldi	spectacle vivant	5 ruelle saint-charles 13004 marseille	5 000	« projet d'action sur le territoire avec we all fall / récit » est un projet pour 3 groupes de jeunes de 15 à 25 ans, il se déroulera sur temps extrascolaire.

marseille en scène	spectacle vivant	70 avenue marechal foch 13004 marseille	4 500	« les minots font du scotto », un projet pour 2 groupes, entre 6 et 12 ans, qui se déroule en temps périscolaire.
--------------------	------------------	---	-------	---

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-40998-DC portant sur l'approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

Séance du 17 septembre 2024

**PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 24/33/03/VDV**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4<sup>e</sup>ème répartition 2024. (24-41004-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Objet de la demande	Montant en euros
Association des Ivoiriens des Bouches-	19 Bis Rue Kruger 13004	Formation informatique destinée aux	1 500

du-Rhône	Marseille	femmes	
Les Blouses Roses Animation Loisirs L'hôpital	CHU Timone - 264 rue St Pierre 13005 Marseille	Fonctionnement	2 300

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41004-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

Séance du 17 septembre 2024

**PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 24/34/03/VDV**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024. (24-41006-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3<sup>e</sup>ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Associations	Adresse	Objet de la demande	Montant en euros
COP1 Solidarités étudiantes	6 rue Archimède 13004 Marseille	Cop1 Festival 2024 à Marseille	3 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41006-DLSVAEC portant sur l'approbation à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4° et 5° Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

#### PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/35/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024. (24-41007-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Bénéficiaire		5° répartition (en euros)
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Cinq Avenues / Fissiaux 2 avenue Foch 13004 Marseille	23 561,00
	Tivoli / Le Camas 66 cours Franklin Roosevelt 13005 Marseille	42 025,00
Association Centre Social Ste Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	Sainte-Elisabeth de la Blancarde et de ses Environs	8 000,00

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41007-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4° et 5° Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

#### PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/36/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024. (24-41010-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.



Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Objet de la demande	Montant en euros
Fondation apprentis d'Auteuil	5 rue Antoine Pons 13004 Marseille	Papotage café	500

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41010-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/37/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024. (24-41011-DLSVAEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
La cloche	1 place de la gare de la Blancarde 13004 Marseille	La participation des personnes concernées pour rétablir le lien social de quartier	4 000
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône , Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	Espace jeune pour tous : l'éducation populaire comme alternative à l'errance des jeunes déminorisés	10 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41011-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces d'éducation populaire et de participation citoyenne - 3ème répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à la majorité : pour : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/38/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants. (24-41307-DC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Pilier Mondialité culturelle				1
Bénéficiaire	Secteur	Montant en Euros	Objet	
ASSOCIATION SONORAMA 25 RUE DE L OLIVIER 13005 MARSEILLE	Musique	4 000	2024 – Création sonore et musicale « Le grand domaine, Marseille à tous les étages »	
Pilier Démocratie culturelle				2
ASSOCIATION ECLOSION 13 128 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	10 000	Fonctionnement 2024	
LES VOIES DU CHANT 49 RUE CHAPE La Maison du Chant 13004 MARSEILLE	Musique	20 000	Fonctionnement 2024	
LES VOIES DU CHANT 49 RUE CHAPE La Maison du Chant 13004 MARSEILLE	Musique	10 000	2024 – De vives voix 2024 Les voix du Chant au fil du temps 20 ans déjà – culture	
Pilier				4
Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique				
COLLECTIF ILDI ELDI 5 Ruelle Saint-Charles collectif ildi ! eldi 13004 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	8 000	2024 – Créations ILDI ELDI 2024	
COMPAGNIE F 18 Rue Marx DORMOY 13004 MARSEILLE	Danse	15 000	Fonctionnement 2024	
COMPAGNIE LA TENEUR 74 RUE HORACE BERTIN 13005 MARSEILLE	Danse	3 000	2024 – Schlass – un duo chorégraphique hybride de Chloé Beillevaire et Steven Chotard	

COMPAGNIE L'ENTAILLE 29 RUE JEAN MARTIN 13005 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	5 000	2024 – Toi sans qui le monde (trajet d'une chambre à coucher	
DETACHEMENT INTERNATIONAL DU MUERTO COCO 51 place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	5 000	2024 - De l'origine du Monde (titre provisoire)	
DETACHEMENT INTERNATIONAL DU MUERTO COCO 51 place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	10 000	Fonctionnement 2024	
PIMENT ROUGE PRODUCTION 5 RUE FERNAND PAURIOL 13005 MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT	Musique	5 000	2024 - PROJET GLOBAL DE L'ASSOCIATION PIMENT ROUGE, DÉVELOPPEMENT PRODUCTION ARTISTES RAP SCÈNE MARSEILLAISE - Culture - action	
LEDA ATOMICA MUSIQUE 61 RUE SAINT PIERRE 13005 MARSEILLE	Musique	9 000	2024 - soutien aux initiatives rock - favoriser l'accès à la scène pour les groupes en devenir, conseil , formation et accompagnement - Culture - action	

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41307-DC portant sur l'approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/39/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions. (24-41268-DS).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Insertion par le sport			
Mairie du 3 <sup>ème</sup> secteur – 4/5 <sup>ème</sup> arrondissements			
Association	Adresse	Montant en Euros	Objet de la demande
Full Contact Académy	84, rue Chape 13004 Marseille	2 000	Fonctionnement du club de Full contact pour une pratique sportive en loisirs.
		3 000	Action : De sensibilisation à la pratique du Kick Boxing Date : 18 octobre au 16 novembre 2024

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41268-DS portant sur l'attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/40/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE DU PATRIMOINE SCOLAIRE - Approbation de la désaffectation de l'usage scolaire des bâtiments annexes des écoles élémentaires : Montolivet, Vallon des Tuves et Chartreux pour démolition et/ou reconstruction à Marseille. (24-41191-DE).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la désaffectation de l'usage scolaire du bâtiment annexe de l'école élémentaire Chartreux, 117 Avenue des Chartreux dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, pour démolition et/ou reconstruction à Marseille

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41191-DE portant sur l'approbation de la désaffectation du bâtiment annexe de l'école élémentaire Chartreux, située au 117 avenue des Chartreux dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, équipement portant le numéro UPEP I0005479, d'une surface totale d'environ soixante-treize mètres carrés, en vue de sa démolition pour reconstruction à l'identique.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/42/03/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN -  
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BÂTIMENT - Plan de  
rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de  
territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de  
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et  
travaux - Financement.  
(24-41093-DBEC).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le  
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant  
du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil  
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera  
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de  
Marseille.

Ce rapport a pour objet le Plan de rénovation et de  
réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la  
Ville de Marseille (Phase 1) ainsi que l'approbation de l'affectation  
de l'autorisation de programme relative aux études et travaux -  
Financement.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de  
Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41093-  
DBEC portant sur le plan de rénovation et de réaménagement du  
réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille -  
Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme relative aux études et travaux - Financement.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4° et 5° Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL  
DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/43/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES  
SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de

subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre  
l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024. (24-41379-  
DSAS).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le  
rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant  
du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil  
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera  
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de  
Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions  
à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et  
d'Intégration - 2ème répartition 2024.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE EN EUROS
ENTOURAGE 22 Avenue Maréchal Foch 13004 Marseille	Créer des opportunités de rencontres entre les personnes avec et sans précarité pour la création de lien social, levier pour sortir de l'exclusion et de l'isolement.	6 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE  
MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de  
Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41379-  
DSAS portant sur l'attribution de subventions à des associations  
de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème  
répartition 2024.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4° et 5° Arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL  
DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 24/44/03/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS  
- DIRECTION DES FINANCES - Déficit de la régie de recettes de la Mairie du 3ème secteur.  
(24-41325-DF).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le déficit de la régie de recettes de la Mairie du 3ème secteur.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31décembre1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis défavorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame BITOR Maryse, régisseuse de la Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur, pour un montant 40 846,60 Euros (quarante mille huit cent quarante-six virgule soixante Euros).

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à la majorité : pour : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/45/03/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4ème répartition - Approbation des conventions annexées.  
(24-41394-DSPI).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4ème répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS
Réseau Santé Marseille Sud	129 Avenue de Toulon 13005 Marseille	7 000

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31décembre1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41394-DSPI portant sur l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4ème répartition - Approbation des conventions.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à la majorité : pour : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

#### RAPPORT 24/46/03/VAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Service Commerce et Artisanat - Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Vote à nouveau de la convention n°2023-81977.  
24-41339-DETECES

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation à l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants,

l'approbation de conventions et le vote à nouveau de la convention n°2023-81977.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par:

Association	Adresse	Montant en Euros	Objet de la subvention
Association des commerçants des boulevards Chave et Eugène Pierre	107, Boulevard Chave 13005 Marseille	8 000	Programme d'actions 2024

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE,  
vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982  
vu le Code général des collectivités territoriales  
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

#### DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 24-41339-DETECES portant sur l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants, l'approbation de conventions et le vote à nouveau de la convention n°2023-81977.

Nombre de Conseillers présents : 19  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

Rapport adopté à l'unanimité : 25 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements

### Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur

#### Délibérations du 17 septembre 2024

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40973-DC /33 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Lecture Publique - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.  
24-40973-DC

#### DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40973-DC/33 - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : MASSON

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40998-DC /34 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.  
24-40998-DC

#### DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40998-DC /34- Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

#### EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41093-DBEC /35 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DBEC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BATIMENT - Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.  
24-41093-DBEC

#### DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du

rapport 24-41093-DBEC /35 - Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1- Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41307-DC/36 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.  
24-41307-DC/

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41307-DC/36 - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS .

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41052-DS/37 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DS :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement de terrains de basketball 3x3 sur le

territoire de Marseille phase 2 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Epargne CEPAC.  
24-41052-DS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41052-DS/3 -Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Epargne CEPAC.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : VINCENT

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41268-DS/38 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DS :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.  
24-41268-DS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41268-DS/38 -Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : VINCENT

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40742-DLSVAEC/39 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DLSVAEC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.  
24-40742-DLSVAEC

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40742-DLSVAEC/39 -Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.  
ABSTENTION DE M. MARANDAT.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-40743-DLSVAEC/40 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 3ème répartition 2024.  
24-40743-DLSVAEC

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-40743-DLSVAEC/40- Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 3ème répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41004-DLSVAEC/41 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DLSVAEC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4ème répartition 2024.  
24-41004-DLSVAEC

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41004-DLSVAEC/41 - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4ème répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.  
ABSTENTION DE M. MARANDAT.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41006-DLSVAEC /42 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DLSVAEC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2024.  
24-41006-DLSVAEC

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du



rapport 24-41006-DLSVAEC /42 - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 3ème répartitions 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.  
ABSTENTION DE M. MARANDAT.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41007-DLSVAEC/43 - Séance du 17 septembre 2024

\_\_\_\_\_

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

\_\_\_\_\_

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DLSVAEC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.  
24-41007-DLSVAEC

**DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport 24-41007-DLSVAEC/43 - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.  
ABSTENTION DE M. MARANDAT.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

\_\_\_\_\_

N° de suivi : -24-41010-DLSVAEC/44 Séance du 17 septembre 2024

\_\_\_\_\_

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

\_\_\_\_\_

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DLSVAEC :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.  
24-41010-DLSVAEC

**DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport -24-41010-DLSVAEC/44 - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

\_\_\_\_\_

N° de suivi : -24-41336-DCV/45 Séance du 17 septembre 2024

\_\_\_\_\_

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

\_\_\_\_\_

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DCV :DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DU CADRE DE VIE - PÔLE ESPACE PUBLIC - Abattement partiel pour l'exercice 2024 de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) des commerçants situés sur une partie du quartier Prado Plage et aux abords de la promenade Georges Pompidou du fait des travaux de réaménagement du site et de l'organisation de manifestations dans le cadre de l'événement exceptionnel des Jeux Olympiques Paris 2024  
24-41336-DCV

**DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport -24-41336-DCV/45 - Abattement partiel pour l'exercice 2024 de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) des commerçants situés sur une partie du quartier Prado Plage et aux abords de la promenade Georges Pompidou du fait des travaux de réaménagement du site et de l'organisation de manifestations dans le cadre de l'événement exceptionnel des Jeux Olympiques Paris 2024

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : PERENCHIO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : -24-41341-DETECES/46 Séance du 17 septembre  
2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 29 membres.

DETECES :DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE  
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR - SERVICE FILIÈRES FONCIER  
RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux  
structures œuvrant en faveur du développement  
économique de Marseille, de l'insertion  
professionnelle et de l'emploi - Approbation de  
conventions et avenants  
24-41341-DETECES

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème  
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la  
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du  
rapport - 24-41341-DETECES/46 - Attribution de subventions aux  
structures œuvrant en faveur du développement économique de  
Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi -  
Approbation de conventions et avenants

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE  
À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : LUSSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41394-DSPI/47 - Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 29 membres.

DSPI :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE  
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -  
DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE  
L'INCLUSION - Attribution de subventions aux  
associations œuvrant en faveur de la lutte contre  
les discriminations - 4ème répartition - Approbation  
des conventions annexées.  
24-41394-DSPI

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème  
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la  
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du  
rapport - 24-41394-DSPI/47- Attribution de subventions aux  
associations œuvrant en faveur de la lutte contre les  
discriminations - 4ème répartition - Approbation des conventions  
annexées.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE  
DES VOTANTS.

ABSTENTION DE Mmes PILA, ZOUAGHI, M. PERNEY,  
M. Xavier MERY, M. MARANDAT.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : FERRERO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi :24-41374-DML/48 Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 29 membres.

DML :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE  
DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU  
LITTORAL - Attribution de subventions à des  
associations et autres structures - 2ème répartition.  
24-41374-DML

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème  
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la  
présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du  
rapport - 24-41374-DML/48 -Attribution de subventions à des  
associations et autres structures - 2ème répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE  
DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP :JUSTE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41396-DSPI/49 Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 29 membres.

DSPI :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE  
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -  
DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE

L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4<sup>ème</sup> répartition 2024.  
24-41396-DSPI

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport - 24-41396-DSPI/49 - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4<sup>ème</sup> répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : FORTIN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 24-41379-DSAS/50 Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DSAS :DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2<sup>ème</sup> répartition 2024.  
24-41379-DSAS

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport - 24-41379-DSAS/50 -Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2<sup>ème</sup> répartition 2024.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP MOUNIEN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

N° de suivi :-- /51 Séance du 17 septembre 2024

Présidence de Mme Olivia FORTIN , Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

DETECES :DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil Municipal du rapport - -- /51 - Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants – Approbation de conventions – Vote à nouveau de la convention n° 2023-81977

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOTANTS.

La Maire,  
Olivia FORTIN

COM : 17/09/2024  
ENR. :10/09/2024  
RAP : VINCENT

**Mairie du 5<sup>ème</sup> secteur**

**Délibérations du 19 septembre 2024**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 25 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2<sup>ème</sup> répartition 2024.  
24-41379-DSAS

AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille a fait de la lutte contre la précarité un axe central de son action. Afin d'apporter un soutien au quart de la population vivant sous le seuil de pauvreté à Marseille, la municipalité n'a cessé de renforcer, depuis 2020 son soutien aux associations intervenant en soutien à ces publics afin de favoriser l'accès de chacun à un toit, une alimentation et à un accompagnement social. Les crédits déployés par la Ville en soutien au réseau associatif ont ainsi crû de près de 120% sur la période et permettront en 2024 de soutenir l'action de 82 associations d'aide aux personnes vulnérables.

Dans un contexte de forte inflation fragilisant fortement les ménages les plus en difficulté et grevant leur capacité à subvenir à leurs besoins primaires, les moyens déployés par la municipalité en soutien aux actions portées par des partenaires associatifs ont été priorités sur le développement de l'offre d'hébergement et l'accès à l'alimentation pour toutes et tous. Ces

deux axes d'interventions concentrent ainsi 80% des crédits attribués à des associations marseillaises sur les crédits de droit commun.

En complément de l'ouverture de 350 places via la mobilisation de son patrimoine foncier et immobilier, la Ville participe au fonctionnement de près de 700 places via un soutien de 1 270 000 Euros (un million deux cent soixante-dix mille Euros) à 7 associations accueillant des personnes sans-abri.

Avec 450 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) consacrés à la lutte contre la précarité alimentaire, la Ville soutient 27 projets permettant de répondre à la diversité des besoins des personnes en termes de moyens et d'autonomie.

Plus de la moitié des crédits dédiés à l'aide alimentaire sont ainsi fléchés vers un soutien aux ménages précaires au travers la distribution de denrées gratuites ou à bas coût, un tiers est dédié aux distributions de repas pour les personnes en situation de rue. Enfin, face au développement de l'hébergement hôtelier, la Ville a dédié 10% des crédits à des projets de cuisines partagées permettant aux ménages hébergés à l'hôtel de subvenir à leurs propres besoins alimentaires. Le soutien de la Ville aux associations au titre de l'aide alimentaire est complété, à hauteur de 350 000 Euros (trois cent cinquante mille Euros), par le soutien accordé dans le cadre de la Convention de Lutte Contre la Pauvreté et pour l'Accès à l'Emploi à 26 projets visant la diversification des initiatives et des modalités de distribution de produits alimentaires et de première nécessité avec un soutien important au développement des épiceries solidaires.

Afin de prévenir le décrochage et favoriser la réinsertion des publics les plus en difficulté, la municipalité soutient 42 associations portant des actions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation. Cette action en soutien au fonctionnement de plusieurs accueils de jour permet aux personnes en situation de précarité d'accéder à des espaces de répit où elles peuvent se voir proposer, selon les sites, un accompagnement dans leurs démarches, une adresse de domiciliation, un accès à un vestiaire ou à des douches.

Enfin, la Ville soutient les projets visant, dans une démarche de rétablissement, à permettre aux habitants en situation de grande précarité de participer à la vie de la cité. A ce titre, un soutien est apporté à 15 projets visant l'inclusion à travers l'accès à la culture, aux loisirs et la participation à des actions de bénévolat. Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions pour l'année 2024 pour un montant total de 464 000 Euros (quatre cent soixante-quatre mille euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

#### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées aux associations œuvrant sur le territoire du 5ème secteur au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une seconde répartition :

Dossiers N°	Associations	Objet de la demande	montant proposé en Euros
00004235	ASS ACCUEIL ET RENCONTRES TERRE NOUVELLE	Accompagner et orienter les publics les plus fragiles	5 000
00005360	ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	Épicerie solidaire les Escourtines : Accompagnement socio-éducatif 2024	2 500

00004568	ASSOCIATION CULTURELLE AMAZIGH	Accueil de Jour des SDF et du Public Précaire -	9 000
00004330	ENTOURAGE	Créer des opportunités de rencontres entre les personnes avec et sans précarité pour la création de lien social, levier pour sortir de l'exclusion et de l'isolement	6 000
00001849	ASSOCIATION MARSEILLAISE INTERGENERATIONNELLE POUR LA SOLIDARITE ET LA CULTURE - A.M.I.S.C	fonctionnement de l'action de distribution alimentaire	3 000
00003696	ASUD MARSEILLE MARS SAY YEAH	Observatoire et Défense des Droits des Usagers de Drogues vulnérables : jeunes, femmes, LGBTQI+, personnes en situations de précarités	6 000
00002100	CANTINA	Pour une aide alimentaire créatrice de lien social	6 000
00005117	CENT POUR UN TOIT MARSEILLE 1ER	hébergement de familles en grande précarité	3 000
00001626	CENTRE SOCIO CULTUREL ENDOUME	Ateliers socio éducatifs en épicerie solidaire	6 000
00005250	CITES CARITAS	Hébergement temporaire parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables en situation d'exclusion sociale	5 000
00004906	CULTURES DU COEUR 13 - POLE DE FORMATION POUR L'ACCES A LA CULTURE	Favoriser l'accès à l'art et à la culture des marseillaises et marseillais en grande précarité + poursuite du projet Respiration	14 000
00003830	DESTINATION FAMILLES	Destination Droits renfort de l'accès aux droits dans un quartier en QPV, articulé à un dispositif d'aide alimentaire	3 000
00005321	EQUIPES SAINT VINCENT AUSTERLITZ	permanences d'accueil et d'accompagnement, vestiaire, aide alimentaire	3 500
00005280	Fondation Saint Jean de Dieu	Hébergement de 296 sans-abris hommes isolés majeurs	150 000
00004390	LA CRAVATE SOLIDAIRE MARSEILLE	Action "Coup de Pouce" - don de tenue professionnelle aux personnes en grande précarité ou	5 000

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°729 - AVIS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS SEPTEMBRE 2024

		SDF	
00001131	LA LUEUR PRECARITE	fonctionnement de la maraude	1 000
00005554	LA PART DU PEUPLE	lutte contre les précarités alimentaires	9 000
00005311	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE METROPOLE	Soutien au fonctionnement à l'activité d'insertion du Paysan Urbain Marseille	10 000
00004985	LE PIED-DE-MOUTON	fonctionnement de la cantine solidaire	4 000
00005497	LES FEMMES DU PLAN D'AOU EN ACTION	FOOD TRUCK SOCIAL SOLIDAIRE "TATAS DU COEUR"	5 000
00003863	LES PANIERS DU CHABBAT	Action de distribution alimentaire	5 000
00004440	LES PECHEURS DU COEUR	recyclage solidaire à destination de personnes sans-abri	1 000
00003310	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHONE, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	LES JEUNES TENDENT LA MAIN - CS CROIX ROUGE CHATEAU GOMBERT - action de distribution alimentaire	2 000
00004325	MAISON DE LA JEUNE FILLE - CENTRE JANE PANNIER	Hébergement de femmes sortant de maternité sans logement	5 000
00001153	MALEZI YA LEWO	Antenne sociale et solidaire	5 000
00005393	MARSEILLAIS SOLIDAIRES DES MORTS ANONYMES	Fonctionnement afin qu'à Marseille aucune personne ne soit inhumée seule, sans une présence citoyenne et en veillant à la dignité et au respect de la mémoire du défunt.	3 000
00003912	MOUVEMENT ATD QUART MONDE	Accompagner atd quart monde dans son action envers les enfants et les adultes	6 000
00005255	NAIM L'ABRI FRATERNEL	Fonctionnement de l'AJ et des sites d'hébergement	9 000
00001037	PAROLES VIVES	Projet Habitants de copropriété dégradée. Quelles places ? Quels droits ?	13 000
00001510	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Journée des Oubliés des Vacances (JOV)	10 000
00001787	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	soutien aux projets de la commission Santé de la fédération départementale	1 000
00001511	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	projet Journées Bonheur	5 000

00001230	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	La Culture pour tous	1 000
00002679	SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE MARSEILLE	Maison Frédéric Ozanam	3 000
00002817	TOUT UN MONDE	Accompagnement global renforcé petite enfance et périnatalité	5 000
00004044	ACTION CONTRE LA FAIM	accompagnement des acteurs de la lutte contre la précarité notamment alimentaire et de l'accès aux droits	15 000
00004323	SECOURS CATHOLIQUE	Action d'aide alimentaire	5 000
00000093	VENREDI 13	Distribution de repas et colis alimentaires	15 000
00000209	LA FRATERNITE BELLE DE MAI	soutien aux actions d'inclusion sociale et numérique	5 000
00003958	GROUPE SOS SOLIDARITE	fonctionnement du CHRS Chez Simone	14 000
00003298	ADJ INSERTION ST JOSEPH	recrutement d'un psychologue pour l'accueil de jour	25 000
00003118	ACCUEIL DE JOUR ET NUIT	augmentation, diversification et amélioration de la qualité des denrées alimentaires à l'accueil de jour Femmes	25 000
00002856	SOLIHA PROVENCE	développement de l'approvisionnement de la cuisine du 101	10 000
00003166	DEVELOPPEMENT URBAIN DE NOUVEAUX ESPACES SOCIAUX	Médiation sociale vers les séniors	20 000

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille et que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ces conventions.

**ARTICLE 3** Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant total de 464 000 Euros (quatre cent soixante-quatre mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1-programme 13900910 – service 03082.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 26 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE  
PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux  
associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de  
handicap - 4ème répartition 2024.  
24-41396-DSPI  
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion  
- Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil  
Municipal du 29 juin 2022.

Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs  
déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de  
pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien  
physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne  
étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.

Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur  
des personnes en situation de handicap.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
quatrième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant  
de 41 000 Euros (quarante-et-un mille Euros) en subventions aux  
associations, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous  
réserve de vérification des pièces administratives, financières,  
comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une  
convention définissant les engagements des parties, qui peuvent  
être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soit attribuée  
une subvention à l'association suivante œuvrant en faveur des  
personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2024 et  
dans le cadre d'une quatrième répartition de crédits :

Association	Numéro de Dossier	Tier	Adresse	Montant en Euros
LA LUCIOLE FONCTIONNEMENT	EN COURS	A CREER	92 Chemin Colline Saint- Joseph- Bat C 13009 Marseille	1 000

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que le montant de la  
dépense, soit 1 000 Euros ( mille Euros), soit imputé sur les  
crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Service 03313 – Chapitre  
65 – Article 65748.1

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 27 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations  
en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition  
2024.

24-40742-DLSVAEC

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui  
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus  
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville  
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer  
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui,  
dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des  
Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du  
territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs  
associatifs qui développent des animations locales concourant à  
favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de  
139 955 Euros (cent-cinquante six mille neuf cent cinquante-cinq  
Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin qu'une subvention  
soit attribuée l'association suivante intervenant pour l'organisation  
des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2024 et dans le cadre  
d'une troisième répartition de crédits :

Tier	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
N° en cours de création	Art Noble	La Sauvagère Bât 16 253 boulevard Romain Rolland	00013229	La Sauvagère en fête	1 500

		13010 Marseille			
--	--	--------------------	--	--	--

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 1 500 Euros (mille cinq-cent Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748.2, sous-chapitre 023 service 03032, Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 28 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS  
LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Lecture Publique -  
Dons de documents des collections courantes - Approbation des  
conventions de dons des documents conclues entre la Ville de  
Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but  
non lucratif d'intérêt général.

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille  
s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale :  
archives, bibliothèques, musées, muséum, opéra/odéon.

Le réseau des bibliothèques contribue pleinement au  
développement durable ainsi qu'à l'essor de la lecture auprès des  
publics défavorisés, en procédant notamment à des dons de  
documents à destination des associations qui œuvrent auprès  
des Marseillaises et Marseillais éloignés de la culture.

Selon l'article L2112-1 du Code Général de la Propriété des  
Personnes Publiques, seuls « les documents anciens, rares ou  
précieux des bibliothèques » font partie du domaine public.  
Assujettis à la règle de l'inaliénabilité, ces derniers doivent être,  
pour être cédés ou vendus, soumis à une procédure de  
déclassement et de désaffectation.

En revanche, les documents des collections courantes relèvent  
du domaine privé. Ils sont aliénables et peuvent donc être retirés  
de la bibliothèque lors des campagnes de « désherbage », à  
condition d'en établir une liste. Conformément à l'article L.3212-4,  
de la loi n° 2021-717 du 21 décembre 2021, les documents ne  
relevant pas de l'article L.2112-1 et dont les bibliothèques n'ont  
plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations ou  
des associations relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, le  
Pôle Lecture Publique de la Ville de Marseille est périodiquement  
amené à procéder à un bilan des collections en vue d'une  
réactualisation des fonds de son domaine privé.

Ce bilan s'accompagne d'un « désherbage », opération  
nécessaire à la bonne gestion des fonds qui consiste à retirer des  
collections :

- les documents en mauvais état dès lors que leur réparation  
s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le  
dernier état de la recherche,

- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important  
par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les ouvrages au contenu périmé et/ou très abîmés sont destinés  
à la destruction, via une filière de recyclage de papier par  
exemple.

A l'inverse les documents en bon état peuvent être destinés à une  
« 2<sup>ème</sup> vie » et faire l'objet :

- d'échanges entre bibliothèques,
- de ventes au profit de la collectivité dont dépend la bibliothèque,
- de dons au profit d'autres bibliothèques du réseau ou de pays  
en voie de développement (directement ou via des associations  
spécialisées), de la conservation partagée ou d'associations  
caritatives.

Chaque document donné aux associations se verra apposer trois  
tampons : « Sorti des collections », « Vente interdite » et « Don  
de la Ville de Marseille ». Les bénéficiaires des dons s'engagent à  
n'en tirer aucun revenu lucratif et notamment à ne pas vendre ou  
louer ces documents.

Par délibération n°15/1169/ECSS du 16 décembre 2015, le  
Conseil Municipal a approuvé le principe du don de documents à  
des associations ou organismes à but non lucratif d'intérêt  
général, ainsi que le modèle-type de convention.

Une information en ce sens est publiée de manière permanente  
sur le site internet des bibliothèques pour encourager les  
associations à collecter ces dons.

Pour le premier semestre 2024, il est proposé de donner des  
documents aux structures ayant fait la démarche auprès du Pôle  
Lecture Publique pour bénéficier de ces livres :

- L'Association « Sozinho » dont l'Antenne Marseillaise est  
domiciliée 5 Boulevard de Sévigné 13015 Marseille, a pour  
objectif de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques  
artistiques. Dans ce cadre, elle mène une action qui se nomme  
"café-livres" et offre un temps d'échange et de rencontre avec les  
habitants du quartier, qu'elle conseille sur des lectures adaptées à  
leurs âges, goûts et envies.

- Le CMPP (centre médio-psycho pédagogique) Marseillais-ARI  
(association régionale pour l'intégration) dont le siège est 21  
boulevard du Maréchal Juin, 13004 Marseille, a pour objet de  
préparer et faciliter l'intégration sociale scolaire, culturelle,  
professionnelle. Les CMPP aident les enfants qui ont des  
difficultés d'apprentissage au niveau de la lecture et de la  
verbalisation. Des ouvrages diversifiés permettront d'avoir la base  
de travail nécessaire aux différentes prises en charge.

- L'association du « Tac au Tac », domiciliée 57, boulevard  
Eugène Pierre, 13005 Marseille, qui a pour objet de partager,  
diffuser et valoriser la langue française auprès de publics (y  
compris des publics non francophones ou en situation d'illettrisme  
ou de précarité et d'exclusion) ;

- L'association « A Voix haute », domiciliée 50 rue Bernard du  
Bois, 13001 Marseille, qui a pour objet de mettre en place des  
actions de formation linguistique à destination de toutes  
personnes en situation d'exclusion professionnelle, sociale, ou  
économique, engendrée par la non maîtrise de la langue  
française ;

- L'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville)  
domiciliée 96 la Canebière 13001 Marseille propose différents  
projets autour de la lecture, notamment des ateliers dans les  
écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille afin  
de présenter le livre comme un objet ludique et promouvoir la lecture  
plaisir.

- Le Centre de Culture Ouvrière domicilié 29 avenue de frais  
vallon 13013 Marseille qui dans le cadre de la rénovation de son  
local jeune souhaite mettre en place un espace bibliothèque pour  
adolescents et jeunes adultes.

- L'association Culture et Formations Solidaires (Soliform)  
domicilié à la Maison des associations 93 la Canebière 13001  
Marseille a pour objet essentiel des formations d'alphabétisation  
et souhaite permettre aux adultes allophones en situation précaire  
ainsi qu'à leurs enfants d'accéder à des ouvrages en langue  
française en complément des cours de français dispensés par  
l'association.

- La Direction des maisons de l'enfance et de la famille,  
dépendant du Conseil Départemental domiciliée 12 rue St Adrien

13008 Marseille. Ceci, notamment pour La maison de l'enfance Le Lys (le cabot) qui souhaite amener les jeunes (14-18 ans) confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision des autorités judiciaires, à s'intéresser à la lecture en leur proposant ou en leur lisant des ouvrages adaptés à leur centres d'intérêt et à leur niveau de lecture.

- Le Service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) la Valentine domicilié Montée Commandant Robien 13011 Marseille. Il accueille 60 mineurs sous main de justice et souhaite rénover et actualiser les fonds de leur bibliothèque afin d'augmenter sa fréquentation par les jeunes et les éducateurs.

- L'association « la p'tite étoile des Caillols » domiciliée 41 avenue William Booth, résidence la dominique B4 13011 Marseille dont l'objet est de créer du lien dans le quartier des Caillols. Elle souhaite dans le cadre de leurs interventions à l'école élémentaire des Caillols utiliser le livre pour élargir les horizons littéraires, renforcer le lien intergénérationnel et valoriser la seconde vie du livre.

- L'association « les couleurs de la lecture » domiciliée 13 square Hopkinson 13004 Marseille a pour objet de promouvoir la lecture et de susciter un intérêt commun pour les livres entre toutes les générations. Pour atteindre cet objectif, l'association encourage le partage et la découverte entre ses membres afin que chacun puisse développer sa culture littéraire.

- L'association « Old'up » domiciliée 8 avenue de la planche 13008 Marseille a pour objectif de connaître et faire connaître la place, le rôle, l'aptitude, l'utilité et les besoins des personnes vieillissantes, retraitées ou encore en activité. Elle propose des lectures à voix haute aux seniors résidents de maisons de retraites, EHPAD ou pour des personnes isolées sur l'ensemble de la commune.

- L'association SC Cayolle domiciliée Le plan de la Jarre Bât E2 apt 92 Chemin de Sormiou 13009 Marseille est une association sportive qui propose également des ateliers nutritionnels et de l'aide aux devoirs aux enfants de 6-12 ans et, en partenariat avec l'unité de prévention urbaine, pour les 10-15 ans. A ce titre, elle souhaite favoriser l'accès à la lecture afin de les sensibiliser à divers sujets.

- L'association UFCV pour « la maison des petits » crèche à vocation d'insertion professionnelle située 9 rue des dominicaines 13001 Marseille. Son projet est de rendre accessible l'accès au livres en mettant en place des ateliers de lecture d'histoires, de médiation autour du livre avec les familles des enfants accueillis et de créer une bibliothèque pour les professionnels de la crèche. Les modalités des dons envisagés sont exposées dans les conventions ci-annexées, avec la liste des ouvrages concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements  
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996  
VU le code général des collectivités territoriales  
(jo du 24/02/1996)  
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le don de documents issu des collections courantes à l'association suivante :

- L'association SC Cayolle domiciliée à Marseille dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention de don de documents des collections courantes, ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et cette association.

**ARTICLE 3** Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ladite convention.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 29 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à  
diverses associations - 3ème répartition 2024.  
24-41005-DLSVAEC  
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui  
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus  
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville  
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer  
de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de  
Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de  
matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été  
instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière  
et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant  
justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de  
75 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix  
Euros), est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous  
réserve de vérification des pièces administratives, financières,  
comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Est annexé à ce rapport un avenant prolongeant d'un an la durée  
de la convention pour l'association « Naïm l'abri fraternel ». Par  
délibération n°21/0783/VDV du 10 novembre 2021, le Conseil  
Municipal a attribué une subvention de 10 000 Euros (dix mille  
Euros) à l'association pour des travaux d'aménagement de  
containers afin de créer des logements pour des sans-abris ainsi  
que des toilettes pour des personnes en situation de handicap.  
Toutefois, ces travaux n'étant pas terminés, il apparaît nécessaire  
de prolonger, à nouveau, d'une année supplémentaire la  
convention n°21/81696 par l'avenant n°2 ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements  
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996  
VU le code général des collectivités territoriales  
(jo du 24/02/1996)  
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE



**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soit approuvé l'avenant n°2 à la convention n°21/81696 de l'association « Naïm l'abri fraternel » qui prolonge de un an la durée de validité de la convention et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer cet avenant.

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la 3<sup>ème</sup> répartition de crédits de l'année 2024 pour l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
103573	Provence VTT	87 Chemin Du Roy d'Espagne 13009 Marseille	00013020	3 000	Achat vélos + protections enfants
			00012878	700	Achat d'un ordinateur fixe + écran et d'un ordinateur portable

**ARTICLE 3** Est émis un avis favorable afin que cette subvention soit versée après production par le bénéficiaire des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

**ARTICLE 4** Est émis un avis favorable afin que la dépense totale s'élevant à 3 700 Euros (trois mille sept cent Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 et suivants, chapitre 204, opération Subvention aux associations 2024/2026 n°2024/138/16.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.  
Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 30 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -  
DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT -  
Délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne (9ème arrondissement) -  
Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence d'un contrat de concession.  
24-40836-DTENV  
AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de sensibilisation des publics à la protection de la nature, la Ville de Marseille a décidé en 1980 de créer des fermes pédagogiques et des relais-nature. Selon les prescriptions définies par la circulaire interministérielle n°ATEG0100149C du 5 avril 2001, les fermes pédagogiques ont pour objectif d'offrir aux publics, en particulier aux plus jeunes, un outil grandeur nature et un espace

d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux, pour appréhender à travers une approche transdisciplinaire un certain nombre de concepts concernant l'écologie, les relations de l'homme avec la nature, la biodiversité et le développement durable.

La Ville a acquis dans les années 1980 les propriétés Beau Site et la Bastianne dans les quartiers Sud de Marseille. Une partie de ces terrains a été consacrée à la création d'une troisième ferme pédagogique, répondant ainsi à la demande des enseignants et des habitants des quartiers sud trop éloignés des deux fermes pédagogiques existantes dans les 12<sup>ème</sup> (ferme du Collet des Comtes) et 14<sup>ème</sup> (ferme de la Tour des Pins) arrondissements.

La ferme du Roy d'Espagne se situe rue Jules Rimet dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, sur une superficie totale d'environ deux hectares, constituée de champs de maraîchage, de pâturages, de bâtiments et de serres de production. La vocation de l'équipement est de permettre la découverte d'une exploitation axée sur le maraîchage et/ou l'élevage, complétée d'animaux à vocation éducative afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux écologiques à travers des activités de terrain et des pratiques agricoles.

Depuis son ouverture en 2004, la ferme pédagogique du Roy d'Espagne a été gérée dans le cadre d'une délégation de service public. Par délibération n°20/0170/DDCV du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne à l'association La Nacée pour une durée de cinq ans. Ce contrat de délégation de service public n°20-0493, notifié le 7 août 2020, arrivera à son terme le 6 août 2025. C'est dans ce contexte, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la poursuite de l'exploitation de la ferme pédagogique et choisir le mode de gestion afin d'éviter toute interruption dans l'exécution du service public.

La Ville ne possédant pas en interne les compétences en matière d'exploitation agricole, la gestion en régie n'est pas envisageable. La location simple du terrain dans le cadre d'un bail rural ne permettrait pas d'imposer des missions de service public, alors que la vocation de la ferme est avant tout pédagogique, l'activité agricole étant ici étroitement associée à la mission éducative. Dans le cas d'un marché public, le coût de la prestation totale serait disproportionné dans la mesure où le titulaire du marché ne pourrait pas exploiter l'équipement pour en tirer des bénéfices propres. Pour la Ville de Marseille, l'avantage de la délégation de service public est de pouvoir confier à un délégataire l'exploitation de l'équipement à ses risques et périls, et ainsi transférer le risque lié à cette exploitation, pour qu'il en tire des recettes propres et délivre un service public défini et contrôlé par la Ville. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de retenir la concession de services sous forme de Délégation de Service Public comme mode de gestion de la ferme pédagogique.

Les principales missions que devra assurer le délégataire sont :

- organiser des activités de sensibilisation à l'environnement et au monde agricole, selon les saisons et les travaux agricoles spécifiques en cours, à destination du jeune public, scolaire et extrascolaire, en veillant à élargir et à diversifier les publics ;
- proposer des manifestations grand public pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux ;
- assurer l'exploitation de la ferme dans une logique d'agriculture durable : maraîchage et/ou élevage de production et maintien d'un cheptel à vocation éducative ;
- procéder à la vente de tout ou partie de sa production agricole sur le site de la ferme, en respectant la réglementation en vigueur ; proposer sous sa seule responsabilité la vente d'autres produits issus de productions biologiques et locales ;
- entretenir et valoriser le site, en veillant à la protection du patrimoine végétal et arboricole et en favorisant la biodiversité. Les cultures et le cheptel envisagés ne devront pas avoir pour conséquence la dégradation irréversible du site ;
- assurer la gestion administrative et comptable de l'équipement.

La Ville de Marseille entend imposer aux candidats un certain nombre de contraintes de service public, en rapport avec la

vocation d'une ferme pédagogique, portant sur l'amplitude d'ouverture de l'équipement, l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires, voire du secondaire, des centres de loisirs et des centres sociaux, des personnes en situation de handicap, des familles et du grand public. Ces contraintes de service public pourront faire l'objet d'ajustements avec les candidats pendant la phase de négociation.

L'article L.3114-7 du Code de la Commande Publique dispose que la durée du contrat de concession est limitée et déterminée en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire. Il est proposé de retenir une durée de cinq ans.

Conformément à l'article L1413-1 CGCT, le présent projet a été soumis, pour avis, au Comité Social Territorial et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Dans sa séance du 19 juin 2024, elle a émis un avis favorable.

Au vu du rapport joint en annexe, qui présente les principales caractéristiques des missions confiées au délégataire, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours, dans la continuité de ce qui était fait jusqu'à présent, à une délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne, pour une durée de cinq ans, ainsi que le lancement d'une procédure de passation en vue de conclure ce contrat.

Il est également proposé d'ériger la Commission d'Appel d'Offres en Commission de Délégation de Service Public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

#### DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne (9<sup>ème</sup> arrondissement), pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le lancement de la procédure de délégation de service public sur la base des caractéristiques précisées dans le rapport ci-annexé.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la commission chargée de l'ouverture des plis, de l'examen des candidatures et des offres soit la Commission d'Appel d'Offres constituée en Commission de Délégation de Service Public spécifiquement dédiée pour cette procédure.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 31 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.

24-41007-DLSVAEC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communale. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire partie prenante du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle de près de douze (12) millions d'Euros fin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'Ouverture Estivale du mois d'Août ; qu'ils innover et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.

C'est dans ce cadre que le présent rapport prévoit l'adoption par le Conseil Municipal de la prise en charge par la Ville de Marseille de subventions portant contribution de sa cote-part annuelle et proratisée sur 6 mois, de 10 Référents Jeunes ; validation des 91 projets Familles et Jeunesse déposés par les équipements sociaux dans le cadre de la ligne de subvention « Innovation et Créativité » et instruits par les services municipaux et d'apporter un soutien exceptionnel et ponctuel afin d'atténuer le coût de l'énergie et de logistique pour les 32 structures occupantes de locaux communaux.

Pour ce présent rapport, le montant total de la dépense s'élève à 2 002 015,95 Euros (deux millions deux mille quinze Euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Ces sommes viennent en sus du montant total des subventions déjà attribuées à ces équipements sociaux depuis le début de l'année 2024, sur un périmètre équivalent, à savoir 5 205 989,08 Euros (cinq millions deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros et huit centimes).

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose soit, pour ceux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, la production d'avenants nécessaires soit, pour les nouvelles attributions, la création d'une convention d'objection et financière initiale, annexés à ce rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soit autorisé le versement des subventions suivantes aux Centres Sociaux à valoir sur le financement des Projets Jeunesse, de l'Innovation et la Créativité, du soutien Logistique :

Bénéficiaire	Centre Social	Tiers	1ère répartition	2ème répartition	3ème répartition	4ème répartition	Ouverture Estivale	5ème répartition		Financement 2024 (Total des 5 répartitions)
								Montant	TOTAL 5ème répartition	
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Saint-Loup / Saint-Thys	4453	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	20 000,00	27 000,00	128 155,00
								7 000,00		
Institut de Formation, d'Animation et Conseil (IFAC)	Mazargues / Sormiou	25607	0,00	0,00	0,00	59 007,08	12 000,00	9 000,00	16 574,00	87 581,08
Synergie Family	Romain Rolland / Saint-Tronc	22480	0,00	0,00	0,00	48 466,25	0,00	10 540,83	45 249,83	93 716,08
								16 159,00		
								18 550,00		

Association Centre Social La Capelette	La Capelette	11588	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	9 000,00	9 000,00	110 155,00
Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-Educative (APIS)	Espace de Vie Sociale (EVS) La Cravache / Sévigné	37020	6 900,00	13 800,00	0,00	2 300,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00	38 000,00
TOTAL			45 688,80	147 068,8	0,00	140 025,73	17 000	100 249,83	107 823,83	457 607,16

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les conventions et avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à les signer .

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense, soit 457 607,16 Euros (quatre-cent cinquante-sept mille six cent sept euros et seize centimes) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Abstention de Madame Eleonore BEZ  
 Abstention du groupe « Marseille D'abords»  
 Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES  
 Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 32 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations  
agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens  
Combattants - 3ème répartition 2024.  
24-41009-DLSVAEC  
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui  
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus sûre  
et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la  
Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend  
contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui  
œuvrent en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens  
Combattants résidant dans notre cité en s'investissant dans des  
domaines variés tels que :

- la préservation du travail de mémoire.
- la participation ou l'organisation de commémorations.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, la troisième  
répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant 13 300  
Euros (treize mille trois cents Euros), est soumise à notre  
approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements  
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996  
VU le code général des collectivités territoriales  
(jo du 24/02/1996)  
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin qu'une subvention  
soit attribuée à l'association suivante intervenant dans le domaine  
des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants au titre  
de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de  
crédits

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
N° en cours de création	Les amis de la 3e division	1 impasse des Tirailleur 13009 Marseille	00013142	Fonctionnement général	1 000

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un  
montant de 1 000 Euros (mille Euros), soit imputée sur les crédits  
inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 024,  
service 03032, Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES  
Maire du 5ème Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 33 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN -  
DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - 10ème arrondissement  
- Changement de dénomination du parc du 26ème centenaire en  
parc du 26ème centenaire - Jean-Claude GAUDIN.  
24-41413-DNV  
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

Situé en plein cœur de Marseille, le Parc du 26<sup>ème</sup> centenaire  
s'étend sur plus de 10 hectares, et a été aménagé sur le site de  
l'ancienne gare du Prado.

En 1998, la Ville de Marseille, sur la décision de Jean-Claude  
Gaudin, achète le terrain à la SNCF. En effet, la gare ne sert plus  
qu'à la formation des trains transportant les ordures ménagères  
vers la décharge d'Entressen. Pour la municipalité, la création  
d'un parc sur ce terrain est un moyen de restaurer un tissu urbain  
déchiré par un site industriel à l'abandon. Ce parc permettra de  
recréer le lien qui existait initialement entre les trois quartiers  
bordant la gare : Menpenti, la Capelette et le Rouet.

Les travaux commencent à l'automne 1999, et le parc est  
inauguré le 23 juin 2001, par Jean-Claude Gaudin, alors Maire de  
Marseille.

De conception très contemporaine, le parc s'inscrit dans la  
mémoire commune et célèbre les vingt-six siècles d'histoire de la  
ville. Certains vestiges conservés de la gare sont les témoins d'un  
passé encore vivant dans le souvenir de nombreux Marseillais.

Quatre jardins thématiques symbolisent la mixité culturelle de la  
population et l'ouverture de Marseille sur le monde : le jardin  
provençal, structuré en terrasses, le jardin oriental, de style  
arabo-andalou, le jardin africain, animé de dunes, le jardin  
asiatique, rappelant les jardins japonais. Ce parc a obtenu en  
2005, le label « Jardin remarquable » du ministère de la Culture.  
Jean-Claude Gaudin était très fier de cette création, véritable  
poumon vert au cœur de cette ville qu'il aimait tant.

Il était profondément attaché à ce lieu. Afin de préserver et  
d'honorer la mémoire de l'ancien Maire de Marseille, disparu le 20  
mai 2024 et de lui rendre hommage, il est proposé au Conseil  
Municipal, en accord avec ses proches et sa famille, de  
renommer ce parc « Parc du 26<sup>ème</sup> centenaire – Jean-Claude  
Gaudin ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements  
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996  
VU le code général des collectivités territoriales  
(jo du 24/02/1996)  
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE :** Est émis un avis favorable afin que soit  
approuvée la nouvelle dénomination « Parc du 26e centenaire –  
Jean-Claude GAUDIN » pour cet équipement municipal situé  
dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 34 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations  
d'Animation Urbaine - 3ème répartition 2024.  
24-41006-DLSVAEC  
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui  
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus  
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville  
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer  
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui,  
dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des  
Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les projets socio-sportifs et socio-culturels ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;
- la Valorisation et l'Intégration par l'Environnement.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de  
22 000 Euros (vingt-trois mille Euros), est soumise à notre  
approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que des subventions  
soient attribuées à des associations d'Animation Urbaine, au titre  
de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de  
crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers n°	Objet de la demande	Montant en Euros
37020	Association de Promotion de l'Ingénierie Socio Educative	Le petit Trioulet Bât. A 38 rue Aviateur Brix 13009 Marseille	00013014	Les JOP Solidaires de l'Hippodrome Borely 2024	5 000

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que le montant de la  
dépense, soit 5 000 Euros (cinq mille Euros), soit imputé sur les  
crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748, sous-  
chapitre 023-024, service 03032, Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 35 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations  
agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024.  
24-41010-DLSVAEC  
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui  
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus  
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville  
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer  
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui,  
dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des  
Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la  
médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le  
biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française  
(écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de  
26 700 Euros (vingt-six mille sept cents Euros), est soumise à  
notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que des subventions  
soient attribuées à des associations œuvrant en faveur des  
familles, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième  
répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en
-------	-------------	---------	---------------	------------------------	---------------

					Euros
037020	Association de Promotion de l'Ingénierie Socio Educative	38 rue Aviateur Lebrix Le Petit Trioulet Bât A 13009 Marseille	00013016	Accompagnement social et citoyen des familles	1 000
019129	Sauvegarde 13	4 rue Gabriel Marie 13010 Marseille	00013015	Service de Médiation Familiale	1 700

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 2 700 Euros (deux mille sept cents Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748, sous-chapitre 4212.63, service 03032 Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 36 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Service Commerce et Artisanat – Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants – Approbation de conventions – Vote à nouveau de la convention n°2023-81977 –DETECES

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Dans ce cadre et afin de rendre attractifs leurs secteurs de chalandise, des acteurs associatifs et notamment les associations de commerçants, organisent tout au long de l'année des animations festives destinées à dynamiser et rendre le parcours client agréable et dynamique.

D'une part, et après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 48 240 Euros (quarante-huit mille deux cent quarante euros) à cinq associations de commerçants, réparties comme suit :

1) ACAL Saint-Barnabé : « Programme d'actions 2024 (dossier n°00013388)

Budget prévisionnel	10 060 euros
Subvention de la Ville de Marseille	4 160 euros

Le programme 2024 proposé par l'ACAL Saint-Barnabé porte sur la mise en place d'animations lors des fêtes de fin d'année telles

que Gospel déambulante dans le noyaux villageois de Saint-Barnabé, Père Noël et ses lutins, distribution de marrons chauds.

2) Association des commerçants de la rue Caisserie et proche : « Programme d'actions 2024 » (dossier n°00013259)

Budget prévisionnel	9 600 euros
Subvention de la Ville de Marseille	7 680 euros

Le programme 2024 proposé par l'association porte sur la décoration des devantures commerciales à l'occasion des fêtes de fin d'année.

3) Union des Commerçants et Artisans de Mazargues : « Programme d'actions 2024 » (dossier n°00013217)

Budget prévisionnel	15 000 euros
Subvention de la Ville de Marseille	13 000 euros

L'association regroupe une trentaine de commerçants du quartier de Mazargues et organise chaque année de nombreux événements festifs visant à promouvoir les commerçants du quartier et proposer aux habitants des animations gratuites. En 2024, l'association prévoit le programme d'actions suivant : Nouvel an chinois, Carnaval de Mazargues, Pâques, Festival culinaire « Les régalaides », Grande braderie, Halloween et Noël.

4) Association Cinémémoire.Net : « Programme d'actions 2024 » (dossier n°00013387)

Budget prévisionnel	32 650 euros
Subvention de la Ville de Marseille	12 000 euros

L'association organise une opération « Marseille, 111 vitrines : Eugène Pierre - Chave - Le Camas » qui vise à collecter des vidéos anciennes des quartiers qu'elle monte en films et diffuse dans les vitrines des commerçants. Un ciné concert en plein air permettant la restitution du travail de collecte sera également organisé.

5) Association des commerçants des boulevards Chave et Eugène Pierre : « Programme d'actions 2024 » (dossier n°00013474)

Budget prévisionnel	11 600 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	8 000 Euros

Le programme 2024 proposé par l'association porte sur la mise en place d'animations tout au long de l'année telles que « Village Camas » éditions printemps et automne, animations en déambulation et décoration des vitrines dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Saint-Valentin, événement Monnaie Sauvage, « A la découverte du Camas » (Marseille Autrement).

D'autre part, par délibération n°23/0296/VAT du 7 juillet 2023, le Conseil Municipal a attribué une subvention d'un montant de 17 000 Euros (dix-sept mille Euros) à l'association des commerçants de Vauban pour son programme d'actions (convention n°2023-81977). Un acompte d'un montant de 13 600 Euros (treize mille six cent Euros) a été versé à l'association en date du 27 novembre 2023.

La convention prévoyait un délai de validité de la subvention d'un an, soit jusqu'au 7 juillet 2024, mais l'action n'a pas pu être finalisée dans les temps impartis. Aussi, il est proposé de voter le versement du solde de la subvention initiale d'un montant de 3 400 Euros (nouveau n°Progos 00012992).

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux. Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements  
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996  
Vu le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)  
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soit attribué un montant total de 13 000 Euros (treize mille euros) à l'association désignée ci-après :

Ligne subventions de fonctionnement : nature : 65748.1 ; fonction : 632 ; service 01553				
Association	Adresse	n°Dossier	Montant en Euros	Objet de la subvention
Union des Commerçants et Artisans de Mazargues	85, rue Emile Zola 13009 Marseille	00013217	13 000	Programme d'actions 2024
Montant total			13 000	

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention annexée à la présente délibération, conclue entre la Ville de Marseille et l'association énoncée ci-dessus.

**ARTICLE 3** Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** Est émis un avis favorable afin que cette subvention soit versée selon les modalités conventionnelles spécifiées.

**ARTICLE 5** Est émis un avis favorable afin que les crédits correspondants soient inscrits au budget principal 2024 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Service Commerce et Artisanat : nature 65748.1 - fonction 632 - action 19172664 - service 01553.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 37 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 3ème répartition 2024.  
24-40743-DLSVAEC  
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 17 700 Euros (dix-sept mille sept cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements  
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996  
VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)  
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin qu'une subvention soit attribuée à l'association suivante œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
182478	L'âge d'Or de la Cayolle	Bât B3 L'Hermitage 43 allée de la Fontaine Veyre 13009 Marseille	00013076	Favoriser la mixité sociale par le biais des activités socioculturelles	1 000

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense d'un montant de 1 000 Euros (mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024  
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 38 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 2ème série de subventions de fonctionnement 2024.  
24-41352-MRUQP

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :



Par Délibération n°24/0118/VET du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville pour la période 2024-2030, constituant le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Le Contrat de Ville cible la géographie prioritaire définie par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, fixant à quarante et un le nombre de quartiers prioritaires marseillais.

Le contrat de ville 2024-2030 a été établi à l'échelle métropolitaine. Il a été construit avec les principaux partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville de Marseille, Préfecture des Bouches du Rhône, Métropole Aix Marseille Provence, Conseil départemental des Bouches du Rhône, Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône, bailleurs sociaux). Il se décline en conventions communales pour une approche territorialisée et sur-mesure.

Les orientations thématiques du Contrat de ville métropolitain sont les suivantes :

- Habiter son logement, son quartier, sa ville
- Préserver sa santé et sa qualité de vie
- Grandir et s'épanouir
- Accéder à ses droits et s'émanciper
- Travailler et entreprendre

En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Marseille a réalisé un important travail de concertation avec ses partenaires institutionnels, les acteurs associatifs de la politique de la ville et les habitants. Cette démarche participative a permis de produire la convention communale déclinant le contrat de ville métropolitain. Les axes prioritaires de la convention communale sont les suivants :

- Désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité
- Lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité
- Favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité
- Soutenir l'épanouissement et le parcours de la petite enfance à la jeunesse

Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite poursuivre et renforcer ses engagements en finançant des actions qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une seconde répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 72 500 Euros (soixante-douze mille cinq cents Euros), est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la seconde répartition de crédits de paiement de l'année 2024 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

Tiers	Association	Adresse	Secteur concerné	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
167741	Association Cocoteam 13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	9e/10e	00013105	3 500,00 €	Soutenir, Intégrer, Agir : Lutter Contre la Précarité Alimentaire

						e et Favoriser une Véritable Insertion Social
--	--	--	--	--	--	---

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que la dépense totale de 3 500 Euros (trois mille cinq cents Euros) et les crédits de paiement 2024 afférents à la subvention de fonctionnement soient prévus au budget principal nature 65748.2 - fonction 428 - service 01112.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie  
D'ORVES

D'ESTIENNE

Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 39 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2024 - Approbation de conventions.

24-41268-DS

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favoriser le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé ;
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;
- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une 4<sup>ème</sup> répartition d'un montant global de 209 000 Euros (deux cent neuf mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

Mairie du 5 <sup>ème</sup> secteur – 9/10 <sup>ème</sup> arrondissements					
11888	Association Sportive Marseillaise de Saint Loup et du 10 <sup>ème</sup> arrondissement	49, avenue Benjamin Delessert – 13010 Marseille	00012716	8 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique sportive au niveau départemental.
8350	Union Sportive Culturelle Rouvière	83, boulevard du Redon – 13009 Marseille	00012683	12 000	Fonctionnement du club multi sports : football, Boxe, judo, gym pilates en compétition niveau départemental et en loisirs.
11797	USPEG	Stade Ledec – 282, boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille	00012705	23 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique en régional chez les jeunes.

**ARTICLE 2** Est émis un avis favorable afin que pour les manifestations sportives, les subventions ne seront versées qu'après leur déroulement effectif.

**ARTICLE 3** Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer les conventions susvisées.

**ARTICLE 4** Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante d'un montant de 43 000 Euros (quarante-trois mille Euros) soit imputée sur le Budget Principal 2024 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE  
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA  
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 40 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,  
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN  
SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT  
CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations  
d'intérêt social - 4ème répartition 2024.

24-41004-DLSVAEC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport  
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au  
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui  
vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus  
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville  
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer  
de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui,  
dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des  
Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou  
des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux  
personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
quatrième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant  
de 56 300 Euros (quatre-vingt-deux mille trois cents Euros) , est  
soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est émis un avis favorable afin que des subventions  
soient attribuées à des associations œuvrant en faveur des  
personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2024 et  
dans le cadre d'une quatrième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
167741	Cocoteam13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	00012936	Aventures de l'Espoir Jeunes en difficulté, séjour épanouissant à la Montagne	3 000
167741	Cocoteam13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	013180	Festivités d'été à la Halle Puget : partage, sourires et solidarité	1 500

167741	Cocoteam13	139 Allée du docteur Riera 13010 Marseille	00013167	Fonctionnement général	2 000
--------	------------	--	----------	---------------------------	-------

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la  
dépense soit 6 500 Euros (six mille cinq cents Euros) soit imputé  
sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 - article 65748 -  
sous-chapitre 428 - service 03032 - Programme 13900914.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE  
D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 19 septembre 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 44 MEMBRES.

24/ 41 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.

24-41307-DC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des titrages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération 23/0818 /VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0208/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une troisième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0282/AGE du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a voté une quatrième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une cinquième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 837 500 Euros (huit cent trente-sept mille cinq cents euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1. Est émis un avis favorable afin que soit approuvée le versement de la subvention à l'association ci-dessous :

ASSOCIATION COLLEGE ROY D'ESPAGNE - QUARTIER SUD	65748.1 316.313 12900904	186968	Théâtre Education artistique culturelle	et	40 CHEMIN DU ROY D'ESPAGNE Secrétariat Collège Roy d'Espagne 13009 MARSEILLE	00012543	2 000	2024 - Se souder pour grandir : ateliers théâtre à l'école primaire de la Soude - Culture - action
---	--------------------------------	--------	--	----	--	----------	-------	---

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 2 000 Euros (deux mille Euros) soit imputée au Budget Principal exercice 2024 et que Monsieur le Maire, ou son représentant soit autorisé à signer tous les actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES  
Maire du 5<sup>ème</sup> Secteur

## Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur

Délibérations du 18 septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>è</sup> ET 12<sup>è</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/034/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Quatrième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.**  
24-41308-DC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité,
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réappropriier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Ce soutien se manifeste par l'attribution de subventions pour des projets en investissement.

Dans le secteur culturel, différentes structures implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle année 2024 à hauteur de 760 000 Euros (sept cent soixante mille Euros) ainsi que l'attribution d'une subvention de 69 500 Euros (soixante neuf mille cinq cents Euros) à INTERNEXTERNE.

Par délibération 24/0209/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 117 095 Euros (cent dix sept mille quatre-vingt quinze Euros).

Par délibération 24/0282/AGE du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a voté l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 98 450 Euros (quatre-vingt dix-huit mille quatre cent cinquante Euros).

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 68 750 Euros (soixante-huit mille sept cent cinquante Euros) dont 8 000 Euros (huit mille Euros) pour la subvention de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION 24/0031/VDV DU 16 FEVRIER 2024  
VU LA DELIBERATION 24/0209/VDV DU 19 AVRIL 2024  
VU LA DELIBERATION 24/0282/AGE DU 28 JUIN 2024  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'attribution de subvention au bénéfice des acteurs culturels selon le détail ci-après :

Investissement							
Bénéficiaire	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social		N° Dossier MGDIS N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
HEKO	174955	Musique	603	RUE	00011510	8 000	2024 -

FARM			SAINT PIERRE 13012 MARSEILLE			Équipement technique de spectacle pour le Tiers-Lieu Culturel Le Talus - Culture - investissement
------	--	--	---------------------------------------	--	--	--

**ARTICLE 3** Les crédits de paiement 2024 d'un montant de 68 750 Euros (soixante-huit mille sept cent cinquante Euros), dont 8 000 Euros (huit mille Euros) pour la subvention de notre secteur, afférents à l'opération sont prévus au budget principal 2024.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des  
11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/035/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Lecture Publique - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.**  
24-40973-DC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale : archives, bibliothèques, musées, muséum, opéra/odéon.

Le réseau des bibliothèques contribue pleinement au développement durable ainsi qu'à l'essor de la lecture auprès des publics défavorisés, en procédant notamment à des dons de documents à destination des associations qui œuvrent auprès des Marseillaises et Marseillais éloignés de la culture.

Selon l'article L2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, seuls « les documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques » font partie du domaine public. Assujettis à la règle de l'inaliénabilité, ces derniers doivent être, pour être cédés ou vendus, soumis à une procédure de déclassement et de désaffectation.

En revanche, les documents des collections courantes relèvent du domaine privé. Ils sont aliénables et peuvent donc être retirés de la bibliothèque lors des campagnes de « désherbage », à condition d'en établir une liste. Conformément à l'article L.3212-4, de la loi n° 2021-717 du 21 décembre 2021, les documents ne relevant pas de l'article L.2112-1 et dont les bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations ou des associations relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, le Pôle Lecture Publique de la Ville de Marseille est périodiquement amené à procéder à un bilan des collections en vue d'une réactualisation des fonds de son domaine privé.

Ce bilan s'accompagne d'un « désherbage », opération nécessaire à la bonne gestion des fonds qui consiste à retirer des collections :

- les documents en mauvais état dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les ouvrages au contenu périmé et/ou très abîmés sont destinés à la destruction, via une filière de recyclage de papier par exemple.

A l'inverse les documents en bon état peuvent être destinés à une « 2<sup>ème</sup> vie » et faire l'objet :

- d'échanges entre bibliothèques,
- de ventes au profit de la collectivité dont dépend la bibliothèque,
- de dons au profit d'autres bibliothèques du réseau ou de pays en voie de développement (directement ou via des associations

spécialisées), de la conservation partagée ou d'associations caritatives.

Chaque document donné aux associations se verra apposer trois tampons : « Sorti des collections », « Vente interdite » et « Don de la Ville de Marseille ». Les bénéficiaires des dons s'engagent à n'en tirer aucun revenu lucratif et notamment à ne pas vendre ou louer ces documents.

Par délibération n°15/1169/ECSS du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe du don de documents à des associations ou organismes à but non lucratif d'intérêt général, ainsi que le modèle-type de convention.

Une information en ce sens est publiée de manière permanente sur le site internet des bibliothèques pour encourager les associations à collecter ces dons.

Pour le premier semestre 2024, il est proposé de donner des documents aux structures de notre secteur ayant fait la démarche auprès du Pôle Lecture Publique pour bénéficier de ces livres :

- Le Service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) la Valentine domicilié Montée Commandant Robien 13011 Marseille. Il accueille 60 mineurs sous main de justice et souhaite rénover et actualiser les fonds de leur bibliothèque afin d'augmenter sa fréquentation par les jeunes et les éducateurs.

- L'association « la p'tite étoile des Caillols » domiciliée 41 avenue William Booth, résidence la Dominique B4 13011 Marseille dont l'objet est de créer du lien dans le quartier des Caillols. Elle souhaite dans le cadre de leurs interventions à l'école élémentaire des Caillols utiliser le livre pour élargir les horizons littéraires, renforcer le lien intergénérationnel et valoriser la seconde vie du livre.

Les modalités des dons envisagés sont exposées dans les conventions ci-annexées, avec la liste des ouvrages concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°15 /1169/ECSS DU 16 DECEMBRE 2015**

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé le don de documents issus des collections courantes, aux associations de notre secteur, institutions, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général suivants :

- Le service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) la Valentine, domicilié à Marseille dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement,

- L'association « la p'tite étoile des Caillols » domiciliée à Marseille dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions de dons des documents des collections courantes, de notre secteur ci-annexées, conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer lesdites conventions.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024



- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/036/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants.**

24-41307-DC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle, la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération 23/0818/VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0208/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une troisième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération 24/0282/AGE du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a voté une quatrième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une cinquième répartition au titre des subventions 2024. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 837 500 Euros (huit cent trente-sept mille cinq cents euros) dont 18 000 Euros (dix-huit mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>EME</sup> ET 12<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION 23/0818/VDV DU 15 DECEMBRE 2023  
VU LA DELIBERATION 24/0031/VDV DU 16 FEVRIER 2024**

VU LA DELIBERATION 24/0208/VDV DU 19 AVRIL 2024

VU LA DELIBERATION 24/0282/AGE DU 28 JUIN 2024

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

**ARTICLE 1** Sont approuvées les 3 conventions et l'avenant à la convention de notre secteur conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels.

**ARTICLE 2** Sont approuvées les versements des subventions au bénéfice des acteurs culturels de notre secteur selon le détail ci après :

Pilier 1								Total : 35 000 Euros
Mondialité culturelle								
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
LE GRAIN DE LA VALLEE	65748.1 311.312 12900905	151639	Patrimoine	196 traverse de la Penne Ancienne école de la Reynarde 13011 MARSEILLE	-	00011514	5 000	2024 - Le GRAIN de la Vallée - tiers-lieu culturel et citoyen - l'art comme outil de transformation du territoire - Culture - action
Pilier 4								Total : 13 000 Euros
Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique								
Bénéficiaire	IB	N° Tiers	Secteur	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
COMPAGNIE DEMESTEN TITIP	65748.1 316.313 12900903	022506	Théâtre, arts de la rue et arts de la piste	15 RUE FONTAINE ANNE Cie Demesten Titip 13012 MARSEILLE	-	00013008	8 000	2024 - PÉPIN - Culture - action
MISCEA DANSE	65748.1 311 12900903	173886	Danse	53 Bd DE COMPOSTELLE 13012 MARSEILLE	-	00012813	5 000	2024 - Stans - Culture - action

**ARTICLE 3** La dépense d'un montant de 837 500 Euros (huit cent trente-sept mille cinq cents Euros), dont 18 000 Euros (dix-huit mille Euros) pour les associations de notre secteur, est imputée au Budget Principal exercice 2024 sur les imputations suivantes :

chapitre article sous-chapitre programme service montant

65 65748.1 311 12900903 04012 143 500 Euros

65 65748.1 311.312 12900905 04012 11 000 Euros

65 65748.1 316.313 12900903 04012 258 000 Euros

**ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts**  
**Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>ÈME</sup> ET 12<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/037/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BATIMENT - Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.**

24-41093-DBEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ÈME</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ÈME</sup> ET 12<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les bibliothèques sont des lieux uniques d'éducation et de développement culturel dans les territoires.

La Ville de Marseille dispose d'un réseau de huit bibliothèques et médiathèques municipales, les « bibliothèques de territoire », qui sont les bibliothèques annexes du réseau de lecture publique de la Ville de Marseille, l'Alcazar étant la bibliothèque centrale.

Ce réseau sera étendu dans les prochaines années avec les équipements Loubon et Gèze. Le fonctionnement en réseau s'appuie sur la transversalité entre tous les sites sur l'ensemble des fonctions.

La Direction des Bâtiments et Équipements Communaux a initié depuis juillet 2023 un audit technique sur les Bibliothèques de territoire, Bonneveine (8<sup>ÈME</sup>), Castellane (6<sup>ÈME</sup>), Cinq-Avenue (4<sup>ÈME</sup>), Merlan (14<sup>ÈME</sup>), Saint-André (16<sup>ÈME</sup>), Saint Charles (3<sup>ÈME</sup>), Le Panier (2<sup>ÈME</sup>), dont dans notre secteur La Grognerde (11<sup>ÈME</sup>), soit au total environ 6 000 m<sup>2</sup>.

Cet ensemble bâtiminaire fait face à des enjeux de vétusté, qui rendent parfois difficiles, voire inopérante l'occupation des locaux. Par ailleurs, ces bâtiments nécessitent des actions de modernisation pour adapter les espaces à de nouveaux usages : place du numérique, confort de séjour, (toilettes, ambiance acoustique, clarté, signalétique...) quantité et composition des espaces de travail individuel et collectif, espaces dédiés ou partagés pour l'action culturelle (selon différents formats de la médiation simple, aux ateliers, en passant par le spectacle vivant sous différentes formes, les conférences, les diffusions, les besoins sont importants et les possibles largement déterminés par la configuration des lieux). Enfin, les équipements ne permettent pas en l'état l'amélioration de la performance énergétique.

L'objectif de cet étude est de capitaliser et d'analyser les données bâtiminaires pour mettre en œuvre des actions en termes de lutte contre la vétusté, d'optimisation et d'adaptation des espaces aux usagers, d'amélioration de la performance énergétique, d'amélioration de la maintenance et d'optimisation budgétaire.

Cette étude permet à la Direction des Bâtiments et Équipements communaux en collaboration avec la Direction bâtiments culturels de la Ville de Marseille d'uniformiser et centraliser sa connaissance patrimoniale afin de cartographier la vétusté, la performance énergétique, d'identifier les bâtiments sur lesquels il faut intervenir en priorité, définir les actions à réaliser sur ces bâtiments, disposer d'indicateurs permettant d'objectiver, de communiquer les besoins et de disposer d'une feuille de route

des investissements (Plan Pluriannuel d'Investissement) à court, moyen et long terme.

Mais aussi de digitaliser, de pérenniser et de fiabiliser la stratégie patrimoniale afin :

- d'améliorer une maintenance préventive sur l'ensemble du parc. En effet, les actions préventives sont moins onéreuses que des actions curatives. Elles allongent la durée de vie des composants, diminuent le coût total de possession, réduisent le nombre d'interventions de maintenance ;

- de réduire la consommation énergétique des bâtiments en améliorant la performance énergétique des composants du bâtiment. D'assurer la cohérence du plan de maintenance et d'améliorer la performance énergétique afin de répondre à la réglementation du décret tertiaire et de relever le défi de la transition énergétique ;

- de préparer et objectiver les prochains budgets, en intégrant les actions d'amélioration énergétique du patrimoine et de la vétusté ;

- de réduire les dépenses de fonctionnement liées à la consommation énergétique ;

- d'améliorer l'accueil du public ;

- d'améliorer les conditions de travail des personnels des bibliothèques ;

- de réduire drastiquement le cycle budgétaire en apportant des éléments factuels et étayer aux décisionnaires ;

- de bénéficier des sources de subventions associées.

A ce jour le résultat de cet audit permet de proposer une première tranche de travaux pour répondre aux premières urgences sur la vétusté de certains équipements et d'engager un programme de rénovation globale combinant aspects techniques, structurels et fonctionnels sur les bibliothèques du Merlan et de Saint André en première phase.

Ainsi, pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Culture, Sports, Nautisme et Plages, année 2024, à hauteur de 6 500 000 Euros (six millions cinq cent mille Euros) pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- Année 2024 : 500 000 Euros (cinq cent mille Euros)

- Année 2025 : 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros)

- Année 2026 : 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros)

- Année 2027 : 2 000 000 d'Euros (deux millions d'Euros)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**VU LA LOI N°92/125 DU 6 FÉVRIER 1992**

**VU LE DÉCRET N°97/175 DU 20 FÉVRIER 1997**

**VU L'ARRÊTE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA  
COMPTABILITÉ  
D'ENGAGEMENT**

**OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé le plan de rénovation et de réaménagement du réseau de bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Culture, Sports, Nautisme et Plages, année 2024, pour une première tranche à hauteur de 6 500 000 Euros (six millions cinq cent mille Euros) pour les études et les travaux.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

**ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2024 et suivants, chapitres 20, 21 et 23, articles 2131, 21318, 2128, 2312 et 2313.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil  
d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/038/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5ème répartition 2024.**  
24-41007-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire partie prenante du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département. Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle de près de douze (12) millions d'Euros afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'Ouverture Estivale du mois d'Août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.

C'est dans ce cadre que le présent rapport prévoit l'adoption par le Conseil Municipal de la prise en charge par la Ville de Marseille de subventions portant contribution de sa cote-part annuelle et proratisée sur 6 mois, de 10 Référents Jeunes ; validation des 91 projets Familles et Jeunesse déposés par les équipements sociaux dans le cadre de la ligne de subvention « Innovation et Créativité » et instruits par les services municipaux et d'apporter un soutien exceptionnel et ponctuel afin d'atténuer le coût de l'énergie et de logistique pour les 32 structures occupantes de locaux communaux.

Pour ce présent rapport, le montant total de la dépense s'élève à 2 002 015,95 Euros (deux millions deux mille quinze Euros et quatre-vingt-quinze centimes) dont 386 138,58 Euros (trois cent quatre vingt six mille cent trente huit Euros cinquante huit centimes) pour les centres sociaux de notre secteur.

Ces sommes viennent en sus du montant total des subventions déjà attribuées à ces équipements sociaux depuis le début de l'année 2024, sur un périmètre équivalent, à savoir 5 205 989,08 Euros (cinq millions deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros et huit centimes).

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose soit, pour ceux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, la production d'avenants nécessaires soit, pour les nouvelles attributions, la création d'une convention d'objection et financière initiale, annexés à ce rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027  
VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DÉCLINAISON DE LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE**

**VU LA DELIBERATION N°23/0798/VDV DU 15 DÉCEMBRE 2023**

**VU LA DELIBERATION N°24/0038/VDV du 16 FÉVRIER 2024**

**VU LA DELIBERATION N°24/0039/VDV du 16 FÉVRIER 2024**

**VU LA DELIBERATION N°24/0182/VDV du 19 AVRIL 2024**

**VU LA DELIBERATION N°24/0259/VDV du 29 JUIN 2024**

**VU LA DELIBERATION N°24/0285/AGE du 29 JUIN 2024**

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est autorisé le versement des subventions suivantes aux Centres Sociaux de notre secteur à valoir sur le financement des Projets Jeunesse, de l'Innovation et la Créativité, du soutien Logistique :

Bénéficiaire	Centre Social	Tiers	1ère répartition	2ème répartition	3ème répartition	4ème répartition	Ouverture Estivale	5ème répartition		Financement 2024 (Total des 5 répartitions)
								Montant	TOTAL 5ème répartition	
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-	4453	24 316,50	61 662,60		13 145,90	3 000,00	5 000,00	10 000,00	112 125,00
								5 000,00		

Bénéficiaire	Centre Social Menet	Tiers	1ère répartition	2ème répartition	3ème répartition	4ème répartition	Ouverture Estivale	5ème répartition		Financement 2024 (Total des 5 répartitions)
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'Enseignement – FAIL13)	Vallée De L'Huveaune / St-Marcel / La Valbarelle	4366	0,00	0,00		0,00	0,00	13 552,50		124 631,75
								30 000,00	62 318,00	
								18 765,50		
	Les Trois Lucs / La Valentine	4366	0,00	0,00		43 009,75	0,00	10 540,83		90 313,58
								15 000,00	47 303,83	
								21 763,00		
Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)	Les Camoins	25607	0,00	0,00		0,00	0,00	86 714,25	86 714,25	86 714,25
	Saint Barnabé	25607	0,00	0,00		0,00	0,00	73 500,00	73 500,00	73 500,00
Synergie Family	Rouguiere / Libérateurs /Comtes	22480	0,00	0,00		49 418,83	0,00	40 000,00		104 834,83
								15 416,00	55 416,00	
	Les Caillols	22480	0,00	0,00		59 007,08	0,00	15 000,00	20 886,50	79 893,58
								5 886,50		
								Montant	TOTAL 5ème répartition	
Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	8263	19 394,40	66 634,40		15 126,20	0,00	10 000,00	10 000,00	111 155,00
Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	11591	19 394,40	66 634,40		15 126,20	0,00	0,00	0,00	101 155,00
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître	Bois Lemaître	11577	17 188,20	61 022,00		13 590,80	0,00	10 000,00	20 000,00	111 801,00
								10 000,00		
Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	172473	17 188,20	61 022,00		13 590,80	12 000,00	0,00	0,00	103 801,00
<b>TOTAL</b>			<b>97 481,70</b>	<b>316 975,40</b>	<b>62 313,75</b>	<b>222 015,56</b>	<b>15 000</b>	<b>515 252,08</b>	<b>386 138,58</b>	<b>1 109 924,99</b>

**ARTICLE 2** Sont approuvés les conventions et avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les conventions et avenants ci-annexés.

**ARTICLE 3** La dépense, soit 2 002 015,95 Euros (deux millions deux mille quinze Euros et quatre-vingt-quinze centimes), dont 386 138,58 Euros (trois cent quatre vingt six mille cent trente huit Euros cinquante huit centimes) pour les centres sociaux de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondis  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

24/039/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2024.**  
24-41005-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros), dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÛ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la 3<sup>ème</sup> répartition de crédits de l'année 2024 à hauteur de 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros) dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
042013	Compagnie Après la Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	00012880	1 000	Achat de matériel technique et de musique
N° en cours de création	Club de Bridge de Beaumont	194 rue Charles Kaddouz 13012 Marseille	00013072	1 500	Acquisition d'une machine à dupliquer
TOTAL				2 500	

**ARTICLE 2** Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

**ARTICLE 3** La dépense totale s'élève à 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros) dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur .

Elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 et suivants, chapitre 204, opération Subvention aux associations 2024/2026 n°2024/138/16.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/040/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024.**  
24-40742-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 156 955 Euros (cent-cinquante six mille neuf cent cinquante-cinq Euros), dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Une subvention est attribuée à une association de notre secteur intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossiers n°	Objet de la demande	Montant en Euros
008263	Association des Equipements Collectifs Air Bel	36 Bis rue de la Pinède 13011 Marseille	00013037	Fête de quartier Air Bel	3 000

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense, soit 156 955 Euros (cent cinquante six mille neuf cent cinquante-cinq Euros) dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour l'association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748.2, sous-chapitre 023 service 03032, Programme 13900910.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème  
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/041/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement de terrains de basketball 3x3 sur le territoire de Marseille phase 2 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC.**  
24-41052-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Marseille souhaite permettre à toutes les Marseillaises et tous les Marseillais de pratiquer une activité sportive, en accédant à une offre variée, au sein d'infrastructures de qualité et accessibles à tous, sur l'ensemble de son territoire. Elle souhaite également promouvoir l'image sportive de la Ville en améliorant la qualité des équipements sportifs existants par la réhabilitation et la rénovation de terrains de basketball situés dans des quartiers prioritaires.

A ce titre, par délibération n°22/0247/VDV du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention de coopération entre la Ville de Marseille et la Fédération Française de Basketball (FFBB) ayant pour objectif principal de rénover des terrains de basketball sur le territoire de la commune dans le cadre d'un plan ambitieux afin de faciliter la pratique de cette discipline sportive à Marseille et, notamment, visant à développer la nouvelle discipline olympique du basket 3x3, sport urbain le plus pratiqué au monde.

Par délibération n°22/0420/VDV du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'études et de travaux d'aménagement de 10 terrains de basketball sur le territoire marseillais, constituant la phase 1 du plan développé par la Ville, en partenariat avec la FFBB qui apporte à cette occasion son soutien financier, à hauteur de 20 000 Euros (vingt mille Euros), ainsi que technique dans le cadre d'une convention d'exécution approuvée par la délibération précitée.

Également, dans le cadre de cette phase 1, la Ville de Marseille se voit apporter le soutien financier de la Caisse d'Épargne CEPAC, partenaire premium de Paris 2024, qui s'est engagé, dans le cadre d'une convention de mécénat approuvée par délibération n°23/0038/VDV du 10 février 2023, à financer la restauration d'infrastructures sportives au cœur de ses territoires, et notamment de terrains de basketball 3x3, à hauteur de 40 000 Euros (quarante mille Euros), au titre d'un partenariat national avec la Fédération Française de Basketball, et souhaite participer à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en apportant des preuves concrètes de son utilité sur le territoire.

Par délibération n°23/0800/VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'une deuxième phase de ce plan, visant à procéder à la réalisation de travaux de modernisation de 11 terrains de basketball dédiés à la pratique de 3x3, répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Pour cette deuxième phase, la Fédération Française de Basketball a renouvelé son engagement auprès de la Ville de Marseille et ont convenu, dans le cadre de la convention d'exécution pour 2023-2024, approuvée par la délibération précitée, des modalités de mise en œuvre de cette deuxième phase, dans le cadre de laquelle la FFBB s'engage, notamment, à contribuer au

financement de cette deuxième phase à hauteur de 15 000 Euros (quinze mille Euros).

Pour cette deuxième phase, cinq sites ont été identifiés dont un dans notre secteur :

• 4 terrains sur le site la Rosière, situé 11, avenue de Kalliste (12<sup>ème</sup> arrondissement) ;

Dans ce contexte, la Caisse d'Épargne CEPAC a proposé à la Ville de Marseille de renouveler son soutien au plan marseillais de réhabilitation et de rénovation des terrains de basketball, et de prendre part à cette nouvelle phase dudit plan.

Dans le cadre de sa démarche de mécénat, la Caisse d'Épargne CEPAC souhaite s'engager pour les infrastructures sportives à Marseille et se positionner en priorité sur ces 11 terrains, situés dans des quartiers prioritaires dont 4 terrains dans notre secteur, en participant au financement de leur restauration, afin d'en faire de véritables lieux de vie, associant notamment des œuvres de street-art.

Ainsi, la Caisse d'Épargne CEPAC s'engage à financer le projet, à travers une convention de mécénat, à hauteur de 44 000 Euros net de TVA (quarante-quatre mille Euros) pour les 11 terrains.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>EME</sup> ET 12<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°22/0247/VDV DU 29 JUIN 2022**

**VU LA DELIBERATION N°22/0420/VDV DU 30 SEPTEMBRE 2022**

**VU LA DELIBERATION N°23/0038/VDV DU 10 FEVRIER 2023 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la convention de mécénat ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC.

**ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer la convention de mécénat ci-annexée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/042/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4<sup>ème</sup> répartition 2024 - Approbation de conventions.**  
24-41268-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé ;
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;
- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposée ci-dessus, il convient d'effectuer une 4<sup>ème</sup> répartition d'un montant global de 209 000 Euros (deux cent neuf mille Euros) dont 23 500 Euros (vingt trois mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les conventions avec les associations sportives suivantes de notre secteur ainsi que les subventions proposées.

Sport compétition et loisirs					
35584	Association Sportive du Golf de la Salette	65, impasse des Vaudrans – La Valentine – 13011 Marseille	00012590	5 000	Fonctionnement du club de golf au niveau national. 3 athlètes de haut niveau.
11900	Club Athlétique Marseille le Phénix Valentinois	Stade de la Jouvène Pierre D'Acunto – rue Raymond Pitet – 13011 Marseille	00012833	3 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
11913	Jeunesse Sportive de Saint Julien	10, rue du Groupe Scolaire – 13012 Marseille	00012698	7 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
15397	Judo Club la Barasse	12, traverse des Romans – Villa 40 13011 Marseille	00012747	3 500	Fonctionnement du club de judo au niveau national.
35927	Les Randonneurs de l'âge d'Or de Saint Pierre	18, traverse de la Resclave – 13011 Marseille	00012748	1 000	Action : Randonnées en loisirs. Date : 21 mars au 24 octobre 2024
11904	Massilia Arc Club	38, avenue de la Garde – 13011 Marseille	00012749	4 000	Fonctionnement du club de tir à l'arc au niveau national.

**ARTICLE 2** Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

**ARTICLE 4** La dépense correspondante d'un montant de 209 000 Euros (deux cents neuf mille Euros) dont 23 500 Euros (vingt trois mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur le Budget Principal 2024 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>°</sup> ET 12<sup>°</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/043/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 3<sup>ème</sup> répartition 2024.**  
24-40743-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 17 700 Euros (dix-sept mille sept cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>EME</sup> ET 12<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une troisième répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
027982	Solidarité Générations	Château St-Jacques Bât D 24, 56 boulevard de la Valbarelle 13211 Marseille	00013075	Sorties, lotos, voyages, bien-être	1 000
044722	Les Petits Frères des Pauvres	5 impasse Le Manier 13012 Marseille	00012957	Sortir c'est vivre	1 000
Total				2 000	

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense, 17 700 Euros (dix-sept mille sept cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748, sous-chapitre 4238, service 03032, Programme 13900910.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>  
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire  
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 26 membres.

24/044/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES  
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS  
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION -  
SERVICE DU PATRIMOINE SCOLAIRE -  
Approbation de la désaffectation de l'usage  
scolaire du bâtiment annexe de l'école  
élémentaire Montolivet pour démolition et/ou  
reconstruction à Marseille.  
24-41191-DE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU  
CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE  
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU  
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport  
suivant :

École élémentaire Montolivet - 117 boulevard de l'Aiguillette dans  
le 12<sup>ème</sup> arrondissement

Le bâtiment annexe de type chalet de l'école élémentaire  
Montolivet, d'une superficie de soixante mètres carrés quarante-  
huit, présentait des problèmes structurels. Il était nécessaire de  
démolir ce bâtiment. Les travaux de démolition ont eu lieu durant  
les vacances scolaires d'été 2024 et la rénovation des logements  
de septembre 2024 à août 2025. L'emplacement du chalet démolit  
sera utilisé pour créer un espace végétalisé.

Il était donc nécessaire de démolir ce bâtiment annexe, situé 117  
boulevard de l'Aiguillette, 12<sup>ème</sup> arrondissement à Marseille,  
cadastrée 874E107, équipement portant le numéro UPEP  
I0005078 (conférer plan en annexe).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>EME</sup> ET 12<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES  
VU LE CODE DE L'EDUCATION  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la désaffectation du bâtiment annexe  
de l'école élémentaire Montolivet, située 117 boulevard de  
l'Aiguillette dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, équipement portant le  
numéro UPEP I0005078, d'une superficie de soixante mètres  
carrés quarante-huit, en vue de sa démolition.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à  
l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et  
12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil  
d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire  
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 26 membres.

24/045/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE  
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -  
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE  
L'INCLUSION - Attribution de subventions aux  
associations œuvrant en faveur des personnes  
en situation de handicap - 4<sup>ème</sup> répartition 2024.  
24-41396-DSPI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU  
CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE  
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU  
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport  
suivant :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion  
- Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil  
Municipal du 29 juin 2022.

Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs  
déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de  
pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien  
physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne  
étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.

Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur  
des personnes en situation de handicap.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une  
quatrième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant  
de 41 000 Euros (quarante-et-un mille Euros) en subventions aux  
associations, dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour celles de  
notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous  
réserve de vérification des pièces administratives, financières,  
comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une  
convention définissant les engagements des parties, qui peuvent  
être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil  
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>EME</sup> ET 12<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES  
OÙ E RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont attribuées les subventions suivantes à des  
associations œuvrant en faveur des personnes en situation de  
handicap, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une  
quatrième répartition de crédits :

Associations	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
AVI SOURIRE ACTION	EN COURS	40062	4 rue Lazarine 13012 Marseille	1 000
CINCLUS ACTION	EN COURS	180902	35 route des 3 Lucs - la Valentine 2eme étage 13012 Marseille	1 000

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense, soit 41 000 Euros  
(quarante-et-un mille Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros)  
pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits  
inscrits au Budget Primitif 2024, Service 03313 – Chapitre 65 –  
Article 65748.1

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à  
l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et  
12<sup>ème</sup>  
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil  
d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/046/AGE**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2ème répartition 2024.**  
24-41379-DSAS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait de la lutte contre la précarité un axe central de son action. Afin d'apporter un soutien au quart de la population vivant sous le seuil de pauvreté à Marseille, la municipalité n'a cessé de renforcer, depuis 2020 son soutien aux associations intervenant en soutien à ces publics afin de favoriser l'accès de chacun à un toit, une alimentation et à un accompagnement social. Les crédits déployés par la Ville en soutien au réseau associatif ont ainsi crû de près de 120% sur la période et permettront en 2024 de soutenir l'action de 82 associations d'aide aux personnes vulnérables.

Dans un contexte de forte inflation fragilisant fortement les ménages les plus en difficulté et grevant leur capacité à subvenir à leurs besoins primaires, les moyens déployés par la municipalité en soutien aux actions portées par des partenaires associatifs ont été priorités sur le développement de l'offre d'hébergement et l'accès à l'alimentation pour toutes et tous. Ces deux axes d'interventions concentrent ainsi 80% des crédits attribués à des associations marseillaises sur les crédits de droit commun.

En complément de l'ouverture de 350 places via la mobilisation de son patrimoine foncier et immobilier, la Ville participe au fonctionnement de près de 700 places via un soutien de 1 270 000 Euros (un million deux cent soixante-dix mille Euros) à 7 associations accueillant des personnes sans-abri.

Avec 450 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) consacrés à la lutte contre la précarité alimentaire, la Ville soutient 27 projets permettant de répondre à la diversité des besoins des personnes en termes de moyens et d'autonomie. Plus de la moitié des crédits dédiés à l'aide alimentaire sont ainsi fléchés vers un soutien aux ménages précaires au travers la distribution de denrées gratuites ou à bas coût, un tiers est dédié aux distributions de repas pour les personnes en situation de rue. Enfin, face au développement de l'hébergement hôtelier, la Ville a dédié 10% des crédits à des projets de cuisines partagées permettant aux ménages hébergés à l'hôtel de subvenir à leurs propres besoins alimentaires. Le soutien de la Ville aux associations au titre de l'aide alimentaire est complété, à hauteur de 350 000 Euros (trois cent cinquante mille Euros), par le soutien accordé dans le cadre de la Convention de Lutte Contre la Pauvreté et pour l'Accès à l'Emploi à 26 projets visant la diversification des initiatives et des modalités de distribution de produits alimentaires et de première nécessité avec un soutien important au développement des épiceries solidaires.

Afin de prévenir le décrochage et favoriser la réinsertion des publics les plus en difficulté, la municipalité soutient 42 associations portant des actions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation. Cette action en soutien au fonctionnement de plusieurs accueils de jour permet aux personnes en situation de précarité d'accéder à des espaces de répit où elles peuvent se voir proposer, selon les sites, un accompagnement dans leurs démarches, une adresse de domiciliation, un accès à un vestiaire ou à des douches.

Enfin, la Ville soutient les projets visant, dans une démarche de rétablissement, à permettre aux habitants en situation de grande précarité de participer à la vie de la cité. A ce titre, un soutien est apporté à 15 projets visant l'inclusion à travers l'accès à la culture, aux loisirs et la participation à des actions de bénévolat

Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions pour l'année 2024 pour un montant total de 464 000 Euros (quatre cent soixante-quatre mille euros) dont 5 500 Euros (cinq mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur citées ci-après au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une seconde répartition :

Dossiers N°	Associations	Objet de la demande	montant proposé en Euros
00005360	ASS EQUIPEMENT COLLECTIF ESCOURTINES LES	Épicerie solidaire les Escourtines : Accompagnement socio-éducatif 2024	2 500
00001849	ASSOCIATION MARSEILLAISE INTERGENERATIONNELLE POUR LA SOLIDARITE ET LA CULTURE - A.M.I.S.C	fonctionnement de l'action de distribution alimentaire	3 000

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations de notre secteur citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

**ARTICLE 3** La dépense d'un montant total de 464 000 Euros (quatre cent soixante-quatre mille Euros) dont 5 500 Euros (cinq mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts**  
**Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire  
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/047/VAT**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE  
DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET  
IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET  
IMMOBILIERE - 11<sup>ème</sup> arrondissement - 184  
Avenue Saint Menet - Cession d'une emprise  
communale non cadastrée d'une superficie  
d'environ 1100m<sup>2</sup> pour la desserte et la gestion  
de deux hôtels.  
24-41170-DFI**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU  
CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE  
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU  
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a consenti le 1<sup>er</sup> avril 1974 auprès d'une filiale du groupe ACCOR, un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans sur les parcelles cadastrées 868 X0075 et 868 X0076 en vue de l'édification d'exploitations hôtelières. Ce bail est arrivé à échéance le 31 mars 2024.

Par délibération en date du 16 février 2024, la Ville de Marseille a approuvé la cession de la parcelle cadastrée 868 X0075, d'une superficie de 14 392 m<sup>2</sup>, accueillant les hôtels «Ibis» et «Novotel» au profit de la SCI Blanche Neige.

Cette cession a été approuvée moyennant le prix de 4 000 000 d'Euros (quatre millions d'Euros) net vendeur, au vu de l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques n°2023-13211-26337 en date du 31 mai 2023.

Ainsi, par acte notarié en date du 30 juillet 2024, la Ville de Marseille a cédé les deux hôtels à la SCI Blanche Neige. Il est à noter qu'une convention d'occupation précaire a permis au groupe hôtelier de faire perdurer son activité économique entre la fin du bail et la cession précitée.

Or, l'implantation des hôtels a été réalisée en limite séparative, de sorte qu'une partie des constructions, à savoir les accès et une partie des parkings réalisés par le constructeur, ont empiété sur le domaine public communal non cadastré, mitoyen à la parcelle X0075.

Ce foncier non cadastré n'a jamais été affecté au domaine public de voirie métropolitaine, la Ville ayant conservé sa propriété jusqu'à présent.

Aussi, la SCI Blanche Neige a sollicité la Ville de Marseille pour faire l'acquisition de cette emprise, d'une superficie d'environ 1 114 m<sup>2</sup>, afin de pouvoir gérer l'accès à son site et aux places de parkings impactées, et pérenniser l'activité de ses hôtels. L'approbation de cette opération conditionne la cession des deux hôtels, approuvée lors de la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2024.

Au regard de l'avis rendu par la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 2 mai 2024 et de la marge d'appréciation assortie à ce dernier, la cession interviendra moyennant le prix de 85 800 Euros (quatre vingt cinq mille huit cents Euros) hors taxe. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>EME</sup> ET 12<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES  
VU LES ARTICLES L451-1 A L451-13 DU CODE RURAL ET DE  
LA PECHE MARITIME RELATIFS AUX BAUX**

**EMPHYTEOTIQUES  
VU LE CODE DE L'URBANISME  
VU LA DELIBERATION EN DATE DU 16 FEVRIER 2024  
VU L'AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES N° 2024-13211-32862 EN DATE DU 2 MAI 2024  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** L'emprise non cadastrée n'étant ni affectée à un service public, ni à l'usage direct du public, la non affectation de celle-ci est constatée.

**ARTICLE 2** Est prononcé le déclassement du domaine public de l'emprise visée à l'article 1.

**ARTICLE 3** Est approuvée la cession au profit de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BLANCHE NEIGE de l'emprise non cadastrée d'une superficie totale d'environ 1 100 m<sup>2</sup>, située 184, avenue de Saint Menet dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Ladite emprise pourra faire l'objet d'une mise à disposition anticipée préalable à la cession définitive.

**ARTICLE 4** La cession est réalisée moyennant le prix de 85 800 Euros (quatre vingt cinq mille huit cents Euros) hors taxe, au vu de l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques n°2024-13211-32862 en date du 2 mai 2024.

**ARTICLE 5** Les frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 6** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ARTICLE 7** La recette correspondante sera constatée sur les budgets 2024 et suivants, chapitre 77 – nature 775.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024

Délibérations du 25 septembre 2024

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

- Séance du 25 Septembre 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire  
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/049/HN**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Maintien  
ou non du 3<sup>ème</sup> Adjoint d'arrondissements dans  
ses fonctions.**

Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, et par renvoi de l'article L.2511-1 du même code, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil d'arrondissements.



Par arrêté du Maire n°2021\_0006\_MS6 en date du 19 janvier 2021, Monsieur Roger GUICHARD, 3ème Adjoint au Maire de Secteur, a reçu délégation de fonction dans les domaines de la voirie, circulation, propreté, communication, personnel municipal, relations avec les CIQ.

Par arrêté du Maire n°2024\_0008\_MS6 en date du 18 septembre 2024, la délégation de fonction donnée à Monsieur Roger GUICHARD, dans ces domaines lui a été retirée.

Lorsque le Maire a retiré l'ensemble des délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil d'arrondissements doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Roger GUICHARD dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**Le conseil des 11ème et 12ème arrondissements,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-20 et L.2122-8,  
VU LA DÉLIBÉRATION 20/047/HN EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2020 FIXANT LE nombre d'Adjoints au Maire de Secteur,  
Vu le procès verbal en date du 18 janvier 2021 de l'élection des Adjoints d'arrondissements et des Adjoints chargés de quartiers,  
Vu l'arrêté du Maire n°2021\_0006\_MS6 en date du 19 janvier 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Roger GUICHARD,  
Vu l'arrêté du Maire n°2024\_0008\_MS6 en date du 18 septembre 2024 portant retrait de la délégation de fonction de Monsieur Roger GUICHARD,  
CONSIDÉRANT QUE LORSQUE LE Maire A RETIRÉ LES DélégATIONS QU'IL AVAIT DONNÉES à UN ADJOINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DOIT SE PRONONCER SUR LE MAINTIEN DE CELUI-CI DANS SES FONCTIONS,**

**OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** Le Conseil des 11ème et 12ème arrondissements de la Ville de Marseille décide de ne pas maintenir Monsieur Roger GUICHARD dans ses fonctions de 3ème Adjoint au Maire.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à la majorité**

**Abstention Groupe Printemps Marseillais Majorité Municipale  
Contre Groupe Rassemblement Marseillais  
Abstention Non inscrit Cécile VIGNES**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 25 septembre 2024

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 25 Septembre 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/051/HN**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Maintien ou non du 7ème Adjoint d'arrondissements dans ses fonctions.**

Monsieur le Maire du 6ème Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, et par renvoi de l'article L.2511-1 du même code, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil d'arrondissements.

Par arrêté du Maire n°2021\_0010\_MS6 en date du 19 janvier 2021, Monsieur René COULET, 7ème Adjoint au Maire de Secteur, a reçu délégation de fonction dans les domaines de la Sécurité Publique, relations avec la Police, prévention de la délinquance et des radicalisations.

Par arrêté du Maire n°2024\_0002\_MS6 en date du 18 septembre 2024, la délégation de fonction donnée à Monsieur René COULET dans ces domaines lui a été retirée.

Lorsque le Maire a retiré l'ensemble des délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil d'arrondissements doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur René COULET dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**Le conseil des 11ème et 12ème arrondissements,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-20 et L.2122-8,  
VU LA DÉLIBÉRATION 20/047/HN EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2020 FIXANT LE nombre d'Adjoints au Maire de Secteur,  
Vu le procès verbal en date du 18 janvier 2021 de l'élection des Adjoints d'arrondissements et des Adjoints chargés de quartiers,  
Vu l'arrêté du Maire n°2021\_0010\_MS6 en date du 19 janvier 2021 portant délégation de fonction à Monsieur René COULET,  
Vu l'arrêté du Maire n°2024\_0002\_MS6 en date du 18 septembre 2024 portant retrait de la délégation de fonction de Monsieur René COULET**

**CONSIDÉRANT QUE LORSQUE LE Maire A RETIRÉ LES DélégATIONS QU'IL AVAIT DONNÉES à UN ADJOINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DOIT SE PRONONCER SUR LE MAINTIEN DE CELUI-CI DANS SES FONCTIONS,  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** Le Conseil des 11ème et 12ème arrondissements de la Ville de Marseille décide de ne pas maintenir Monsieur René COULET dans ses fonctions de 7ème Adjoint au Maire.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à la majorité**

**Abstention Groupe Printemps Marseillais Majorité Municipale  
Contre Groupe Rassemblement Marseillais  
Abstention Non inscrit Cécile VIGNES**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 25 septembre 2024

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>°</sup> ET 12<sup>°</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 25 Septembre 2024 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire  
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**24/053/HN**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Maintien  
ou non du 11ème Adjoint d'arrondissements  
chargé des quartiers du 12ème arrondissement  
dans ses fonctions.**

Monsieur le Maire du 6ème Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, et par renvoi de l'article L.2511-1 du même code, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil d'arrondissements.

Par arrêté du Maire n°2021\_0014\_MS6 en date du 19 janvier 2021, Monsieur Jessy NAKACHE, 11ème Adjoint au Maire de Secteur chargé des quartier du 12ème arrondissements, a reçu délégation de fonction dans les domaines de l'état civil et la citoyenneté.

Par arrêté du Maire n°2024\_0003\_MS6 en date du 18 septembre 2024, la délégation de fonction donnée à Monsieur Jessy NAKACHE dans ces domaines lui a été retirée.

Lorsque le Maire a retiré l'ensemble des délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil d'arrondissements doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Jessy NAKACHE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**Le conseil des 11ème et 12ème arrondissements,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment ses articles L.2511-1, L.2122-20 et L.2122-8,  
VU LA DÉLIBÉRATION 20/047/HN EN DATE DU 4 NOVEMBRE  
2020 FIXANT LE nombre d'Adjoints au Maire de Secteur,  
Vu le procès verbal en date du 18 janvier 2021 de l'élection  
des Adjoints d'arrondissements et des Adjoints chargés de  
quartiers,**

**Vu l'arrêté du Maire n°2021\_0014\_MS6 en date du 19 janvier 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Jessy NAKACHE,**

**Vu l'arrêté du Maire n°2024\_0003\_MS6 en date du 18 septembre 2024 portant retrait de la délégation de fonction de Monsieur Jessy NAKACHE**

**CONSIDÉRANT QUE LORSQUE LE Maire A RETIRÉ LES  
DÉLÉGATIONS QU'IL AVAIT DONNÉES à UN ADJOINT, LE  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DOIT SE PRONONCER  
SUR LE MAINTIEN DE CELUI-CI DANS SES FONCTIONS,  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** Le Conseil des 11ème et 12ème arrondissements de la Ville de Marseille décide de ne pas maintenir Monsieur Jessy NAKACHE dans ses fonctions de 11ème Adjoint au Maire chargé des quartiers du 12ème arrondissement.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à la majorité**

**Abstention Groupe Printemps Marseillais Majorité Municipale  
Contre Groupe Rassemblement Marseillais  
Abstention Non inscrit Cécile VIGNES**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 25 septembre 2024

**Mairie du 7<sup>ème</sup> secteur**

**Délibérations du 17 septembre 2024**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-048  
7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>°</sup> et 14<sup>°</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**RAPPORT N° 24-40925-DF - 24-048 7S**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER  
NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES -  
GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA  
Méditerranée - Prosper Mérimée 271 SA 212 -  
Acquisition et amélioration d'un logement social  
dans le 14ème arrondissement (Rapport au Conseil  
Municipal transmis dans un délai de consultation  
fixé à 15 jours).**

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est

saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 36 688 euros que la Société SOLIHA Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement social situé 14, avenue Prosper Mérimée dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n° 154206 constitué d'une ligne de prêt PLAI. L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 743 euros.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

RAPPORT N° 24-40925-DF - 24-048 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40925-DF au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40925-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-059  
7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40743-DLSVAEC - 24-059 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 3ème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant en faveur des Seniors, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 17 700 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

N° Dossier	Associations	Objet de la demande	montant proposé en Euros
04868	Le Grand Bleu 58 rue de la gardiette 13013 Marseille	J'peux pas j'ai activités nautiques et aquatiques	2 000

RAPPORT N° 24-40743-DLSVAEC - 24-059 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40743-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40743-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-046  
7S

DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40923-DF - 24-046 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER  
NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES -  
GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA  
Méditerranée - Gibbes/St-Yves SA 203 - Acquisition  
et amélioration de 2 logements sociaux dans le  
14<sup>ème</sup> arrondissement (Rapport au Conseil  
Municipal transmis dans un délai de consultation  
fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 82 657 euros que la Société SOLIHA Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 2 logements sociaux situés résidence Saint-Yves 36 chemin de Gibbes dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n° 154226 constitué de deux lignes de prêt PLAI. L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 1 599 euros.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

RAPPORT N° 24-40923-DF - 24-046 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de  
MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-40923-DF au Conseil Municipal joint à la présente,

Où il le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40923-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-047  
7S

DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40924-DF - 24-047 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER  
NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES -  
GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA  
Méditerranée - Casanova PLAI SA 022 - Acquisition  
et amélioration d'un logement social dans le 14<sup>ème</sup>  
arrondissement (Rapport au Conseil Municipal  
transmis dans un délai de consultation fixé à  
15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 49 103 euros que la Société SOLIHA Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement social situé au 3<sup>e</sup> étage du 16 boulevard Casanova dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n° 154143 constitué de deux lignes de prêt PLAI. L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 955 euros.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

RAPPORT N° 24-40924-DF - 24-047 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40924-DF au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40924-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-049 7S

DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
*Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024*

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40926-DF - 24-049 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société Habitat et Humanisme - Isaïa PLAÏ - Acquisition et amélioration d'un logement dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 59 853 euros que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration d'un logement situé Parc de la Mongrane, 1 rue André Isaïa dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n° 157140 constitué d'une ligne de prêt PLAÏ. L'annuité prévisionnelle garantie s'élève à 1 212 euros.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les

sommes contractuellement dues par l'Emprunteur selon la quotité garantie par la Ville dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt n'a pas été signé dans un délai de 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

RAPPORT N° 24-40926-DF - 24-049 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40926-DF au Conseil Municipal joint à la présente,  
Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40926-DF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-050 7S

DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
*Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024*

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41379-DSAS - 24-050 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2<sup>ème</sup> répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations oeuvrant en faveur de la lutte contre la précarité, dans le cadre d'une seconde répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 464 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

N° dossier	Associations	Objet de la demande	Montant proposé en €
00005280	Fondation Saint Jean de Dieu 72 Avenue Claude Monet (14e)	Hébergement de 296 sans-abris hommes isolés majeurs	150 000
00005554	LA PART DU PEUPLE (14e)	Lutte contre les précarités alimentaires	9 000
00005311	LE PAYSAN URBAIN MARSEILLE METROPOLE (13e)	Soutien au fonctionnement à l'activité d'insertion du Paysan Urbain Marseille	10 000
00003310	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13 (5e)	LES JEUNES TENDENT LA MAIN - CS CROIX ROUGE CHATEAU GOMBERT - action de distribution alimentaire	2 000

RAPPORT N° 24-41379-DSAS - 24-050 7S

N° dossier	Associations	Objet de la demande	Montant proposé en €
00004325	MAISON DE LA JEUNE FILLE - CENTRE JANE PANNIER 90 Chemin ND de la Consolation (13e)	Hébergement de femmes sortant de maternité sans logement	5 000
00001510	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (14e)	Journée des Oubliés des Vacances (JOV)	10 000
00001787		Soutien aux projets de la commission Santé de la fédération départementale	1 000
00001511		Projet Journées Bonheur	5 000
00001230		La Culture pour tous	1 000
00000093	VENDREDI 13 (14e)	Distribution de repas et colis alimentaires	15 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-41379-DSAS au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41379-DSAS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-41379-DSAS - 24-050 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-051 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41366-DFI - 24-051 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 13ème arrondissement - 91 bd Bara - Acquisition d'un détachement de terrain nu d'une superficie de 951 m<sup>2</sup>, en vue de la création d'un groupe scolaire (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'un projet d'acte relatif à l'acquisition de 951 m<sup>2</sup> du terrain nu, cadastré sous le nouveau numéro 366 de la section C quartier (879) Château Gombert, détaché de la propriété de plus grande importance d'environ 2 500 m<sup>2</sup> (ex C 165), auprès de Madame Nicole MARGUERIT, sise 91 bd Bara 13013 MARSEILLE et ce, au prix de 495 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine rendu en date du 28 septembre 2023.

En effet, La Commune, déjà propriétaire des parcelles voisines (dont les dernières acquises en 2022 et cadastrées N°s 212 et 298), considère que le foncier, constitué de cette parcelle complémentaire, pourrait alors permettre la réalisation de son projet d'implantation d'un groupe scolaire qui est aujourd'hui une priorité.

Le terrain présentement acquis est traversé en son tréfonds, le long de sa limite Nord, par une canalisation d'eau potable privée existante (traits en pointillés bleu turquoise sur le plan), qui permet le raccordement en eau potable des propriétés de Madame Nicole MARGUERIT (C165) et de Monsieur RAMPAL (C166), depuis les compteurs situés au Nord Est de la parcelle C 165, situés chemin de la Grave.

Le vendeur reste propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée sous le nouveau n° 365 (ex 165p) de la section C quartier (879) Château Gombert, d'environ 1 549 m<sup>2</sup>, traversée en son tréfonds par la canalisation d'eau potable.

RAPPORT N° 24-4 1366-DFI - 24-051 7S

a - Les fonds dominants étant à présent aux parcelles propriétés de Monsieur Jean Louis RAMPAL C 166 et celle restant propriété, suite à la vente, de Madame Nicole RAMPAL C 365.

b - Le fonds servant à la parcelle acquise par la Commune C 366.

C'est pourquoi il nous est également demandé de valider la prise en charge par la Commune des frais supplémentaires relatifs :

- à l'établissement du document d'arpentage,

- aux frais d'acte notarié,

- aux frais avancés par Madame MARGUERIT Nicole et Monsieur Jean Louis RAMPAL, pour le déplacement des 2 compteurs d'eau potable et le dévoiement de la canalisation d'eau potable, vers le réseau public sis bd Bara, au bénéfice de leurs parcelles C 365 et C 166,

- aux frais avancés par Madame MARGUERIT de sa propriété C 365 pour le raccordement au réseau public d'assainissement situé chemin de la Grave et la constitution en tréfonds nécessaire au passage de la canalisation d'eaux usées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-4 1366-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

#### ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1366-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-4 1366-DFI - 24-051 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**CERTIFIE CONFORME**

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-052 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-4 1092-DLLHI - 24-052 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE  
DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA  
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Intervention  
en faveur de la lutte contre l'habitat indigne -  
Ingénierie des Plans de Sauvegarde des  
copropriétés du Parc Bellevue, du Parc Corot et du  
Parc Kallisté - Approbation de deux participations  
financières et conventions bilatérales Ville /  
Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville / CDC  
Habitat Action Copropriétés (Rapport au Conseil  
Municipal transmis dans un délai de consultation  
fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de sauvegarde (PDS) des copropriétés du Parc Bellevue (3e), du Parc Corot (13<sup>e</sup>) et du Parc Kallisté (15<sup>e</sup>) 2023-2028, il nous est demandé d'approuver dans ce rapport :

- la participation financière de la Ville de Marseille sous forme de fonds de concours à la Métropole Aix-Marseille Provence pour un montant maximal de 145 500 euros concernant les frais d'ingénierie du Parc Bellevue et du Parc Kallisté ainsi que ceux liés à la mission de coordonnateur du Parc Corot,
- la convention de financement Ville - Métropole Aix-Marseille Provence ci-annexée (annexe 1).
- la subvention de la Ville de Marseille à CDC Habitat Action Copropriétés pour un montant maximal de 152 000 euros concernant les frais d'ingénierie du Parc Corot
- la convention de financement Ville - CDC Habitat Action Copropriétés ci-annexée (annexe 2).

Concernant plus précisément notre secteur, à ce jour, c'est le Parc Corot (13<sup>e</sup>) qui est entré en phase de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde.

RAPPORT N° 24-4 1092-DLLHI - 24-052 7S

Pour le plan de sauvegarde de la copropriété du Parc Corot, le maître d'ouvrage est CDC Habitat Action Copropriétés, mandataire du groupement concessionnaire de l'opération d'aménagement du Parc Corot portant sur 93 000m<sup>2</sup>, composé de CDC Habitat Action Copropriétés, Urbanis Aménagement et Marseille Habitat. Le plan de sauvegarde a été intégré dans la concession d'aménagement afin d'améliorer la cohérence des interventions partenariales.

L'ensemble des coûts liés à l'ingénierie sont partagés par les financeurs des plans de Sauvegarde : ANAH, AMP, la Ville de Marseille et la Banque des territoires, selon la répartition détaillée dans les conventions des Plans de Sauvegarde et dans les conventions en annexes.

La participation financière de la Ville de Marseille, contribuant à la mise en oeuvre de l'ingénierie des Plans de Sauvegarde, est établie à titre prévisionnel et sur une durée de 5 ans.

Dans la convention du plan de sauvegarde de la copropriété du Parc Corot, elle s'élèvera à 170 000 euros et se décompose comme suit :

- 96 000 euros pour le suivi animation sous maîtrise d'ouvrage de CDC HAC,
- 56 000 euros pour des études complémentaires, sous maîtrise d'ouvrage de CDC HAC,
- 18 000 euros pour le coordonnateur du PDS, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-41092-DLLHI au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

## D É L I B È R E

### ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41092-DLLHI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-41092-DLLHI - 24-052 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-053 7S

DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41093-DBEC - 24-053 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BATIMENT - Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement (Rapport au Conseil Municipal

transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du plan de rénovation et de réaménagement du réseau de bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille.

Pour mener à bien cette opération, il nous est également demandé de valider l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Culture, Sports, Nautisme et Plages, année 2024, pour une première tranche, à hauteur de 6 500 000 euros, pour les études et les travaux.

En effet, selon un audit technique sur les Bibliothèques de territoire, initié depuis Juillet 2023 par la Direction des Bâtiments et Equipements Communaux, il s'avère que cet ensemble bâti fait face à des enjeux de vétusté, qui rendent parfois difficiles, voire inopérante l'occupation des locaux.

Par ailleurs, ces bâtiments nécessitent des actions de modernisation pour adapter les espaces à de nouveaux usages : place du numérique, confort de séjour (toilettes, ambiance acoustique, clarté, signalétique...), quantité et composition des espaces de travail individuel et collectif, espaces dédiés ou partagés pour l'action culturelle (selon différents formats, de la médiation simple aux ateliers, en passant par le spectacle vivant sous différentes formes, les conférences, les diffusions, les besoins sont importants et les possibles largement déterminés par la configuration des lieux).

Enfin, les équipements ne permettent pas en l'état l'amélioration de la performance énergétique.

RAPPORT N° 24-41093-DBEC - 24-053 7S

Notre secteur est plus particulièrement concerné par la Bibliothèque du Merlan (14<sup>e</sup>).

A ce jour, le résultat de cet audit permet de proposer une première tranche de travaux pour répondre aux premières urgences sur la vétusté de certains équipements et d'engager un programme de rénovation globale combinant aspects techniques, structurels et fonctionnels sur les bibliothèques du Merlan (14<sup>e</sup>) et de Saint André (16<sup>e</sup>) en première phase.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-41093-DBEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

## D É L I B È R E

### ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41093-DBEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.



Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil  
d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les  
conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-054  
7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40973-DC - 24-054 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU  
TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -  
Pôle Lecture Publique - Dons de documents des  
collections courantes - Approbation des  
conventions de dons des documents conclus entre  
la Ville de Marseille et diverses associations,  
écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt  
général (Rapport au Conseil Municipal transmis  
dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du don de documents issus des collections courantes, à des associations, institutions, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations et autres.

Pour mémoire, les documents des collections courantes relèvent du domaine privé. Ils sont aliénables et peuvent donc être retirés de la bibliothèque lors des campagnes de « désherbage », à condition d'en établir une liste. Conformément à l'article L.3212-4, de la loi n° 2021-717 du 21 décembre 2021, les documents ne relevant pas de l'article L.2112-1 et dont les bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations ou des associations relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Ainsi, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, le Pôle Lecture Publique de la Ville de Marseille est périodiquement amené à procéder à un bilan des collections en vue d'une réactualisation des fonds de son domaine privé.

RAPPORT N° 24-40973-DC - 24-054 7S

Les ouvrages au contenu périmé et/ou très abîmés sont donc destinés à la destruction, via une filière de recyclage de papier par exemple. A l'inverse, les documents en bon état peuvent être destinés à une « 2<sup>ème</sup> vie » et faire l'objet :

- d'échanges entre bibliothèques,
- de ventes au profit de la collectivité dont dépend la bibliothèque
- de dons au profit d'autres bibliothèques du réseau ou de pays en voie de développement (directement ou via des associations spécialisées), de la conservation partagée ou d'associations caritatives.

Par délibération n°15/1169/ECSS du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe du don de documents à des associations ou organismes à but non lucratif d'intérêt général, ainsi que le modèle-type de convention.

Aussi, une information en ce sens est publiée de manière permanente sur le site internet des bibliothèques pour encourager les associations à collecter ces dons.

Pour le premier semestre 2024, il est proposé de donner des documents aux structures ayant fait la démarche auprès du Pôle Lecture Publique pour bénéficier de ces livres.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Bénéficiaires	Objet
Le Centre de Culture Ouvrière 29 Avenue de Frais Vallon 13013 MARSEILLE	Dans le cadre de la rénovation de son local jeune, mise en place d'un espace bibliothèque pour adolescents et jeunes adultes

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40973-DC au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40973-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-40973-DC - 24-054 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-055  
7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40998-DC - 24-055 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU  
TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE -  
Approbation des conventions de subventionnement

conclues entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à différents acteurs culturels pour un montant global de 250 400 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

N° Dossier Progos	Associations	Objet de la demande	montant proposé en Euros
00013112	COLINEO 1 Chemin Des Grives Conservatoire Des Restanques 13013 Marseille	« Au cœur de la Biodiversité Marseillaise » est un projet pour 2 classes (Cycle 2 ou 3). Il se déroule en temps scolaire.	2 000
00013115	ITINERRANCES / POLE 164 164 Boulevard De Plombières 13014 Marseille	« JEU DE DANSE, DANSE EN JE » est un projet pour 6 classes et se déroule en temps scolaire (enfants 4 à 10 ans).	6 000
00013117	LE ZEF Avenue Raimu Cs70511 13014 Marseille	« Collecte de gestes junior » est un projet pour 2 classes de CP et CM2. Il se déroule en temps scolaire.	3 100

RAPPORT N° 24-40998-DC - 24-055 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40998-DC au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40998-DC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-056 7S

DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40787-DE - 24-056 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - POLE RESTAURATION SCOLAIRE - Approbation d'une convention relative au projet de redistribution des denrées non consommées à l'association Andes (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du projet de redistribution des denrées non consommées à l'association ANDES ainsi que la validation de la convention, ci-annexée, fixant les modalités d'attribution de distribution.

Ainsi, certains aliments non consommés dans les restaurants scolaires seront récupérés par l'association en vue de les redistribuer aux personnes les plus démunies.

Fondée en 2000, ANDES est un précurseur dans le domaine des épiceries solidaires et joue un rôle majeur dans l'aide alimentaire en France. Depuis plus de 20 ans, ANDES offre aux familles à faibles revenus un accès à une alimentation diversifiée et de qualité. L'association s'engage activement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en récupérant, triant et distribuant des denrées alimentaires à travers son réseau d'épiceries solidaires, ainsi qu'en collaborant avec des organisations telles que les Restos du Cœur, le Secours Populaire, et d'autres acteurs associatifs locaux.

ANDES a développé un réseau national de plus de 550 épiceries solidaires, venant en aide à 200 000 personnes chaque année. Implantée au M.I.N. des Arnavaux, ANDES compte 56 structures membres à Marseille.

Dans le cadre de ce projet pilote, les denrées peu périssables non consommées au sein des restaurants scolaires, telles que les fruits frais, les fruits cuits (compotes) et les biscuits seront cédées gracieusement à ANDES, qui se chargera de collecter, trier et redistribuer ces denrées.

RAPPORT N° 24-40787-DE - 24-056 7S

Cette expérimentation sera menée dans deux secteurs, les 13e/14e et 15e/16e arrondissements, couvrant un périmètre

proche de l'association, basée au Marché Marseille Méditerranée (M.I.N. des Arnavaux).

Parmi ces 2 secteurs, 17 écoles ont été sélectionnées collégalement avec les services territoriaux en tenant compte du volume de denrées à donner et de la géographie du territoire (optimisation des flux logistiques). Les premières collectes de cette phase expérimentale sur les sites identifiés sont prévues dès octobre 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-40787-DE au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

#### ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40787-DE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41352-MRUQP - 24-057 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 2<sup>e</sup> série de subventions de fonctionnement 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions au profit de diverses actions s'inscrivant dans le cadre du Programme DSU, 2<sup>e</sup> Série d'opérations de fonctionnement 2024 et ce, lors d'une seconde répartition, pour un montant global de de 72 500 euros.

Pour ce qui relève de notre secteur, il est proposé d'attribuer une aide financière à :

Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112						
Tiers	Association	Adresse	Secteur concerné	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
183361	Mon Œil Sur Terre	63 Rue Fernand Combette 93100 Montreuil	13e/14e	00012994	4 000,00 €	Projets Arts Visuels/Territoire sur La Marie, Les Olives et Les Ruches
179891	Cyclotopia	Centre Social Bt N 13013 Marseille	13e/14e	00013201	4 000,00 €	Accompagner la Mobilité Vélo des Femmes de Frais Vallon
4366	Ligue de l'Enseignement Familial 13	192, Rue Horace Bertin 13005 Marseille	13e/14e	00013200	3 000,00 €	2024 Ateliers Sociolinguistiques Cscvpb
11708	Économie Sociale et Familiale Services	6 Rue André Isaïa 13013 Marseille	13e/14e	00013224	2 000,00 €	Action de Prévention Copropriétés Fragiles : Résidence La Simiane / Marseille Territoire Nord-Est 14e

RAPPORT N° 24-41352-MRUQP - 24-057 7S

Tiers	Association	Adresse	Secteur concerné	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
22428	Réseaux 13	Centre Social Bt N 13013 Marseille	13e/14e	00013087	2 000,00 €	Ensemble Dans La Prévention
11595	Association De Gestion d'animation Centre Social Malpassé	Avenue Saint Paul 13013 Marseille	13e/14e	00013104	7 000,00 €	Les Jardins Partagés

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Par ailleurs, il nous est également demandé de valider l'annulation et le remplacement des numéros des dossiers suivants délibérés par la délibération du Conseil Municipal n°24/41232/DGAVD du 28 juin 2024.

Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112						
Tiers	Association	Adresse	Secteur concerné	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
118769	ASSOCIATION MASSABIELLE	10 Rue Marathon 13013 Marseille	1e/7e	00013092	3 000 €	Médiation Territoriale - Loubon/National

118769	ASSOCIATION MASSABIELLE	10 Rue Marathon 13013 Marseille	13e/14e	00012174	2 000 €	Accompagner La Parentalité Et Les Liens Sociaux Et Familiaux
--------	----------------------------	------------------------------------	---------	----------	---------	---

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-4 1352-MRUQP au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

#### D É L I B È R E

#### ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1352-MRUQP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-4 1352-MRUQP - 24-057 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-058  
7S  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14° ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40742-DLSVAEC - 24-058 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3ème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2024, dans le cadre d'une troisième répartition et ce, pour un montant global de 139 955 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

N° Dossier	Associations	Objet de la demande	montant proposé en Euros
04961	Ligue de l'Enseignement FAIL 13 192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	pour le CS Saint Joseph Fête de l'Automne de Saint Joseph	4 000
00013038	Centre de Culture Ouvrière de Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille	pour le CS Sainte-Marthe La Paternelle en fête	8 000

RAPPORT N° 24-40742-DLSVAEC - 24-058 7S

N° Dossier	Associations	Objet de la demande	montant proposé en Euros
00013117	Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel de Frais Vallon 53, avenue de Frais Vallon Bat N	Frais Vallon influence le monde !	8 000

	13013 Marseille		
00013039	Centre Social et Culturel de La Garde 37/41 avenue François Mignet 13013 Marseille	Fête du centre social La Garde et Olympiade des minots	2 000
00012812	Centre Social Saint Just La Solitude Equipement Germaine Tillion Impasse Signoret 13013 Marseille	Fête de quartier de Saint Just	5 000
00013040	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations Avenue Salvador Allende 13014 Marseille	pour le CS Flamants Le jour de fête Flamants et la Cie du 14ème	7 000
00013136	Association des Locataires Les 2 Colombes La Benausse Bât A 9 avenue Raimu 13014 Marseille	Fête des voisins Cité la Benausse	2 500
00013042	Centre Social Familial Saint Gabriel Canet Bon Secours 12 rue Richard 13014 Marseille	Jour de fête à Saint Gabriel	6 000
00013043	Centre Social l'Agora 34 rue de La Busserine 13014 Marseille	Fête des 3 Cités	8 000
00013139	Femmes Familles Font-Vert Chemin de Sainte-Marthe Résidence Font Vert Bat E4 13014 Marseille	Font-Vert en fête	5 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40742-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

RAPPORT N° 24-40742-DLSVAEC - 24-058 7S

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des

dispositions énoncées dans le rapport 24-40742-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-060 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41004-DLSVAEC - 24-060 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4<sup>ème</sup> répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, dans le cadre d'une quatrième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 56 300 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
Adelphi'Cité	3 impasse du Couvent 13014 Marseille	00013165	Sensibilisation / prévention spécialisée à la population des quartiers Populaires	6 000

RAPPORT N° 24-41004-DLSVAEC - 24-060 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41004-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DEFAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41004-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-061 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>  
ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41005-DLSVAEC - 24-061 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3<sup>ème</sup> répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2024, pour un montant global de 75 390 euros.

Il nous est également demandé de valider des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et deux Associations ne relevant pas de notre secteur : « Naïm l'abri fraternel » (9<sup>e</sup>) et celle des « Equipements Collectifs des Escourlines » (11<sup>e</sup>).



Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
Association de Gestion et d'Animation de La Maison des Familles et des Associations pour le centre social Saint Barthélemy	avenue Salvador-Allende, 13014 Marseille	00012879	7 000	Aménagement d'une cuisine pédagogique et ludique au Centre Social St Barthélemy

RAPPORT N° 24-4 1 005-DLSVAEC - 24-061 7S

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
Association Culturelle Educative et Sportive (A.C.E.S.)	avenue Ansaldo Les Flamants bâtiment 8 13014 Marseille	00013127	1 500	Achat matériel informatique
Adelphi'cité	3 impasse du Couvent 13014 Marseille	00013162	1 000	Achat matériel informatique

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-4 1 005-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DEFAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1 005-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.  
CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-062 7S DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41007-DLSVAEC - 24-062 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5<sup>e</sup>ème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'autorisation du versement de subventions aux Centres Sociaux, à valoir sur le financement des Projets Jeunesse, de l'Innovation et la Créativité, du Soutien Logistique et ce, pour un montant global de 2 002 015,95 euros.

Ces sommes viennent en sus du montant total des subventions déjà attribuées à ces équipements sociaux depuis le début de l'année 2024, sur un périmètre équivalent, à savoir 5 205 989,08 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Bénéficiaire	Centre Social	1 <sup>e</sup> répartition	2 <sup>e</sup> répartition	3 <sup>e</sup> répartition	4 <sup>e</sup> répartition	Ouverture estivale	5 <sup>e</sup> répartition		Financement 2024 (total des 5 répartitions)
							Montant	TOTAL 5 <sup>e</sup> répartition	
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Saint-Jérôme / La Renaude	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	15 000,00	28 608,00	129 763,00
							10 000,00		
							3 608,00		

RAPPORT N° 24-41007-DLSVAEC - 24-062 7S

Bénéficiaire	Centre Social	1 <sup>e</sup> répartition	2 <sup>e</sup> répartition	3 <sup>e</sup> répartition	4 <sup>e</sup> répartition	Ouverture estivale	5 <sup>e</sup> répartition		Financement 2024 (total des 5 répartitions)
							Montant	TOTAL 5 <sup>e</sup> répartition	
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Sainte-Marthe / La Paternelle	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	14 000,00	30 000,00	30 000,00	145 155,00
Ligue de l'Enseignement-FAIL13	La Croix Rouge / Château Gombert	0,00	0,00	0,00	43 009,75	0,00	10 540,83	74 648,83	117 658,58
							45 000,00		
							19 108,00		
	Les Lilas	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	30 000,00	30 000,00	131 155,00
	Saint-Joseph	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	20 000,00	30 340,00	131 495,00
						10 340,00			
Val-Plan Bégudes	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	20 000,00	29 000,00	130 155,00	
						9 000,00			
	Manifestation festive et citoyenne - Centres sociaux (concerne le 13&14)						15 500,00	15 500,00	15 500,00

Synergie Family	Les Bougainvilliers /La Maurelle	0,00	0,00	0,00	59 007,08	0,00	22 000,00	31 060,50	90 067,58
							9 060,50		
	Les Olives La Marie	0,00	0,00	0,00	48 466,25	0,00	10 540,83	26 278,83	74 745,08
							10 000,00		
							5 738,00		
	« Rôle Model au Féminin » sur le territoire de 3 Centres Sociaux						3 000,00	3 000,00	3 000,00
Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA)	Les Flamants	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	15 000,00	22 520,00	123 675,00
							7 520,00		
	Saint-Barthélemy	0,00	0,00	63 538,50	0,00	12 000,00	11 275,00	59 275,00	134 813,50
							15 000,00		
							8 000,00		
							6 000,00		
							4 000,00		
							3 000,00		
							8 000,00		
							4 000,00		
Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé	Malpassé	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	20 000,00	36 062,50	137 217,50
						16 062,50			

RAPPORT N° 24-4 1 007-DLSVAEC - 24-062 7S

Bénéficiaire	Centre Social	1e répartition	2e répartition	3e répartition	4e répartition	Ouverture estivale	5e répartition		Financement 2024 (total des 5 répartitions)
							Montant	TOTAL 5e répartition	
Association de Gestion et d'Animation Frais-Vallon (AGESOC)	Frais Vallon	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	10 000,00	20 000,00	121 155,00
							10 000,00		
Centre Social et Culturel de la Garde	La Garde	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	19 000,00	19 000,00	120 155,00
Association Saint-Just La Solitude	Saint-Just La Solitude	0	86 028,80	0,00	15 126,20	15 000,00	15 000,00	29 240,00	145 395,00
							10 000,00		
							4 240,00		
Association Centre Social Saint-Gabriel Bon Secours	Saint-Gabriel / Canet / Bon Secours / Les Rosiers	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	12 000,00	25 000,00	25 000,00	138 155,00
Association du Grand Canet	Grand Canet	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	0,00	6 000,00	12 000,00	113 155,00
							6 000,00		
Association							7 000,00		
							5 000,00		

Centre Social Agora	Agora	19 394,40	66 634,40	0,00	15 126,20	12 000,00	8 000,00	38 825,00	151 980,00
							10 000,00		
							8 825,00		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-4 1007-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,  
Oùï le rapport ci-dessus,

## D É L I B È R E

### ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1007-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-4 1007-DLSVAEC - 24-062 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-063 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41010-DLSVAEC - 24-063 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant en faveur des familles, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 26 700 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône (UDAF)	143 avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille	00012962	3 500	Colloque / Manifestation associative familiale et
Association Famille Solidarité Euromed	15 chemin de Château Gombert 13013 Marseille	00013194	2 000	Fonctionnement général

RAPPORT N° 24-41010-DLSVAEC - 24-063 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41010-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41010-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE

et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-064 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41012-DLSVAEC - 24-064 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'Education Populaire - 3ème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 38 800 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	00012267	10 400	Coordination du dispositif des Tables de quartier (avec notamment le Centre Social Saint-Gabriel 14e)

- FAIL 13)				
------------	--	--	--	--

RAPPORT N° 24-41012-DLSVAEC - 24-064 7S

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
System Group	Maison des Familles et des Associations avenue Salvador Allende 13014 Marseille	00011790	1 000	Valorisons l'histoire de Font Vert
Adelphi'cité	3 impasse du Couvent 13014 Marseille	01664	2 400	Projets qui découleront de notre plan "Justice pour nos quartiers"

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41012-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41012-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-41012-DLSVAEC - 24-064 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**CERTIFIE CONFORME**

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-065 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du **MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41052-DS - 24-065 7S  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement de terrains de basketball 3x3 sur le territoire de Marseille phase 2 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de mécénat, ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC.

Pour mémoire, par délibération n°23/0800/VDV du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de la deuxième phase du plan visant à procéder à la réalisation de travaux de modernisation de 11 terrains de basketball dédiés à la pratique de 3x3, répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

Pour rappel, notre secteur est concerné par :

- 2 terrains sur le site Rose Bégude, situé 84, avenue de la Croix Rouge (13<sup>e</sup>),
- 2 terrains sur le site Canet Larousse, situé rue Edmond Jaloux (14<sup>e</sup>).

Dans ce contexte, la Caisse d'Épargne CEPAC a proposé à la Ville de Marseille de renouveler son soutien au plan marseillais de réhabilitation et de rénovation des terrains de basketball et de prendre part à cette nouvelle phase dudit plan.

Dans le cadre de sa démarche de mécénat, la Caisse d'Épargne CEPAC souhaite s'engager pour les infrastructures sportives à Marseille et se positionner en priorité sur ces 11 terrains, situés dans

des quartiers prioritaires, en participant au financement de leur restauration, afin d'en faire de véritables lieux de vie, associant notamment des œuvres de street-art.

RAPPORT N° 24-41052-DS - 24-065 7S

Ainsi, la Caisse d'Épargne CEPAC s'engage à financer le projet, à travers une convention de mécénat, à hauteur de 44 000 euros net de TVA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41052-DS au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41052-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-066 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41268-DS - 24-066 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4<sup>e</sup>ème répartition 2024 - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations sportives, dans le cadre d'une quatrième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 209 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
Association Sportive Flamants Merlan	9, rue Léon d'Astros – Bat 46 Résidence Val Plan – 13013 Marseille	00012680	7 000	Fonctionnement du club de football niveau régional.
Escrime Provence	1, Bis impasse des Indépendants 13013 Marseille	00012808	8 000	Action : Création d'un pole de haut niveau. Date : Tout au long de l'année
Football Club Bocage Fondacle les Olives	160, chemin des Jonquilles Les hauts de Leduc 13013 Marseille	00012609	9 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique au niveau départemental.

RAPPORT N° 24-41268-DS - 24-066 7S

Associations	Adresse	Dossier n°	Montant en €	Objet de la demande
Football Club Loisirs Malpassé	42, avenue Saint Paul Apt 86 les lavandes – 13013 Marseille	00012807	2 000	Action : Mbaba Cup Action autour du football avec des rencontres amicales dans un esprit de compétition entre jeunes de différents clubs de la région. Date : 8 mai au 9 mai 2024
Gym Passion 13	28, traverse du Collet Redon 13013 Marseille	00012669	2 000	Fonctionnement du club de gymnastique rythmique pour une pratique au niveau départemental.
Sporting Club Frais Vallon	51, avenue de Frais Vallon 13013 Marseille	00012595	6 000	Fonctionnement du club de football pour une pratique au niveau départemental.
		00012674	2 000	Action : Stages et Tournois Date : 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024
Sporting Club Loisirs Académie	95, traverse de Party – 13014 Marseille	00012706	1 500	Fonctionnement du club de football.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41268-DS au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41268-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 24-41268-DS - 24-066 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-067 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-41396-DSPI - 24-067 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 4ème répartition 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une quatrième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 41 000 euros.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	N° dossier	Tiers	Adresse	Montant en €
HANDITOIT FONCTIONNEMENT	EN COURS	38693	26 boulevard Burel 13014 Marseille	6 000
COMITE DEPT 13 SPORT ADAPTE ACTION	EN COURS	23559	Résidence Corot Bat F 58 avenue Corot 13013 Marseille	500
ASSOCIATION LES PETITS GAVROCHES ACTION	EN COURS	A CREER	1 - Résidence Belle Viste - Bat A 175 Chemin de Sainte-Marthe 13014 Marseille	500
L'ATELIER DES HIRONDELLES FONCTIONNEMENT	EN COURS	A CREER	Résidence le Colorado - Bat E 17 Boulevard Jean Duplessis 13014 Marseille	500

RAPPORT N° 24-41396-DSPI - 24-067 7S

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41396-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,  
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41396-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-068 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-40936-DEPM - 24-068 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE LA MOBILITE - Approbation de dénomination de voies (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation des propositions de dénomination de voies, figurant dans le tableau ci-annexé, suite à l'avis favorable de la Commission de dénomination des noms de rues.

Notre secteur est concerné par :

NOMS DE RUES
--------------

Désignation de la Voie	Arrt	Type de voies	Propositions de noms
Avenue Alexandre Ansaldo	14e	Avenue	Avenue de la Marche pour l'Egalité et contre le racisme Réf adresse : Avenue de la Marche pour l'Egalité

**RAPPORT N° 24-40936-DEPM - 24-068 7S**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-40936-DEPM au Conseil Municipal joint à la présente,  
Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DEFAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-40936-DEPM qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**CERTIFIE CONFORME**

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 24-069 7S  
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
Séance du MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

**PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**RAPPORT N° 24-41394-DSPI - 24-069 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -  
DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4<sup>e</sup>ème répartition - Approbation des conventions annexées (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations, dans le cadre d'une quatrième répartition concernant l'année 2024 et ce, pour un montant global de 50 000 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	N° dossier	Montant en €
La Part du peuple	214 Chemin de Sainte Marthe MARSEILLE 14 13014 MARSEILLE		4 000

**RAPPORT N° 24-41394-DSPI - 24-069 7S**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport 24-41394-DSPI au Conseil Municipal joint à la présente,  
Ouï le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-41394-DSPI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**CERTIFIE CONFORME**

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

RAPPORT N° 24-4 1351-MRUQP - 24-070 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 2<sup>ème</sup> série de subventions en investissement 2024 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions au profit de diverses actions s'inscrivant dans le cadre du Programme DSU, 2<sup>e</sup> Série d'opérations en investissement 2024 et ce, lors d'une seconde répartition, pour un montant global de de 186 148 euros.

Dans cette perspective, il nous est également demandé de valider les conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Pour ce qui relève de notre secteur, il est proposé d'attribuer une aide financière à :

Tiers	Associations	Secteur concerné	N° Dossier	Montant en €	Objet de la demande
105812	RÉGIE DE SERVICE 13 Bégude Sud Bt F 98 Avenue De La Croix Rouge - 13013 Marseille	13e/14e	00013202	10 900 €	Achat d'un broyeuse à déchets verts et aménagement du local de vie des salariés du chantier d'insertion Corot
4366	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAIL 13 192 Horace Bertin 13005 Marseille	13e/14e	00013243	2 000 €	Achat d'équipement numérique (PC avec connexions Internet et impression)
110230	CENTRE RESSOURCE POUR L'ANTICIPATION ET L AIDE AU CHANGEMENT 102, Boulevard Des Dames 13002 Marseille	13e/14e	00013260	1 640 €	Achat de matériel informatique et multimédia mobile pour des actions se déroulant sur plusieurs QPV

RAPPORT N° 24-4 1351-MRUQP - 24-070 7S

Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 24-4 1351-MRUQP au Conseil Municipal joint à la présente,

Où il le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E**

**ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 24-4 1351-MRUQP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements  
Marion BAREILLE

## Mairie du 8<sup>ème</sup> secteur

### Délibérations du 17 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.44.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

**Rapport 24-41350 – DLLHI – (Commission VAT) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE –** Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la copropriété dégradée LaMaurelette pour accompagner la mise en œuvre de travaux urgents – Approbation de la convention de financement Ville– Syndicat des copropriétaires de la résidence La Maurelette(182, rue le Chatelier / 193 Boulevard Simon Bolivar –15<sup>ème</sup> arrondissement).

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Avis favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.45.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41352-MRUQP – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES – Politique de la Ville – Programme DSU 2<sup>ème</sup> série de subventions de fonctionnement 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.46.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40741-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT – Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative – 2<sup>ème</sup> répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024.47.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41351-MRUQP – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES – MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES – Politique de la Ville – Programme DSU 2ème série de subventions en investissement 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.48.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41007- DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX – Soutien aux équipements sociaux – 5ème répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.49.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40973-DC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DE LA CULTURE – Pôle Lecture Publique – Dons de documents des collections courantes – Approbation des conventions de dons des documents conclus entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.50.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41140-DFI – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – 15ème arrondissement – 2 boulevard Sévigné – Approbation de l'État Descriptif de Division en Volume (EDDV) relatif au transfert du parking RTM Bougainville au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.(MAMP).

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.51.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40998-DC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DE LA CULTURE – Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.52.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40787-DE – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS – DIRECTION DE L'ÉDUCATION – POLE RESTAURATION SCOLAIRE – Approbation d'une convention relative au projet de redistribution des denrées non consommées à l'association Andes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.53.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41005-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT – Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.54.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport  
suivant :

Rapport 24-40742-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET  
PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE  
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT – Attribution de  
subventions à des associations en faveur du lien social – Fêtes  
de quartier – 3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de  
prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport  
précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.55.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR  
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport  
suivant :

Rapport 24-40743-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET  
PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE  
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT – Attribution de  
subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors –  
3<sup>ème</sup> répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de  
prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport  
précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.56.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport  
suivant :

Rapport 24-41308-DC – (Commission VDV) – DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –  
DIRECTION DE LA CULTURE – Attribution de subventions  
d'investissement – Quatrième répartition – Différents secteurs  
culturels – Approbation des conventions de subventionnement  
conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de  
prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport  
précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.57.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>e</sup>secteur

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41093-DBEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN – DIRECTION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – POLE ENTRETIEN TOUT BÂTIMENT – Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille – Phase 1 – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>e</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.58.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41307-DC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DE LA CULTURE – Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 – Approbation des conventions et avenants.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Avis favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.59.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41158-DFI – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – Valorisation des parcelles 905 a91, 905 a92, 897 d113 et 897 d0114 sises avenue Ibrahim ALI (13015) – Soutien au projet porté par l'association Lieux Publics.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>e</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.60.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41096-DNV – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN – DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE – SERVICE ESPACES VERTS ET RENATURATION – Aménagement des espaces publics des Fabriques, projet « Carré des enfants » - Approbation d'une convention de gestion entre la Ville de Marseille et l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM).

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :



**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.61.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41396-DSPI – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap – 4<sup>ème</sup> répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.62.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41052-DS – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DES SPORTS – Aménagement de terrains de basketball 3x3 sur le territoire de Marseille phase 2 – Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.63.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41004-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 4<sup>ème</sup> répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.64.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport  
suivant :

Rapport 24-41341-DETECES – (Commission VAT) – DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION  
ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – SERVICE FILIÈRES FONCIER  
RAYONNEMENT – Attribution de subventions aux structures  
œuvrant en faveur du développement économique de Marseille,  
de l'insertion professionnelle et de l'emploi – Approbation de  
conventions et avenants.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de  
prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport  
précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>º</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.65.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport  
suivant :

Rapport 24-41092-DLLHI – (Commission VAT) – DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DU  
LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE –  
Intervention en faveur de la lutte contre l'habitat indigne –  
Ingénierie des Plans de Sauvegarde des copropriétés du Parc  
Bellevue, du Parc Corot et du Parc Kallisté – Approbation de deux  
participations financières et conventions bilatérales Ville /  
Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville / CDC Habitat Action  
Copropriétés.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de  
prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport  
précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>º</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.66.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport  
suivant :

Rapport 24-41191-DE – (Commission VDV) – DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES  
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS – DIRECTION  
DE L'ÉDUCATION – SERVICE DU PATRIMOINE SCOLAIRE –  
Approbation de la désaffectation de l'usage scolaire des bâtiments  
annexes des écoles élémentaires : Montolivet, Vallon des Tuves  
et Chartreux pour démolition et/ou reconstruction à Marseille.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de  
prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements  
émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport  
précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>º</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.67.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à  
laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41006-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT – Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 3ème répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.68.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41379-DSAS – (Commission AGE) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – 2ème répartition 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N° 2024.69.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE de Madame Nadia BOULAINSEUR  
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41217-DFI – (Commission VAT) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE – 15<sup>ème</sup> arrondissement – 2 chemin de la Mûre – Approbation d'un protocole transactionnel relatif à la résiliation d'un bail emphytéotique avec le groupe SOS Solidarités.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique.** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.70.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENTE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41268-DS – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 4ème répartition 2024 – Approbation de conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°  
2024.71.8S  
CONSEIL DU GROUPE DES 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS

Séance du 17 septembre 2024

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR MAIRE  
D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-40936-DEPM – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE LA MOBILITÉ – Approbation de dénomination de voies.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15<sup>E</sup> ET 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS**  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article unique** : Le Conseil des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR  
Maire du 8<sup>o</sup>secteur

QUESTION ÉCRITE

QE24/02/8S : **MAIRIE DU HUITIÈME SECTEUR**  
Contre la fermeture du nombre de lit d'hospitalisation du centre hospitalier Edouard Toulouse

\*\*\*\*\*

Depuis plus de 60 ans, l'hôpital Édouard Toulouse, situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, est un établissement de santé structurant l'offre de soin à l'échelle de la Ville, et des communes limitrophes, sur des pathologies de santé mentale. L'importance de ce service public de santé se mêle aussi étroitement aux questions de sécurité pour les patients et pour la société.

Depuis de longues années, cet établissement souffre d'être considéré comme un supplétif aux difficultés de gestion des administrations. En 2014, nous avons combattu contre le dévoiement des missions d'Edouard Toulouse qui se voyait

imposer la prise en charge des personnes sans domicile fixe, faute de prise en charge digne par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, l'administration pénitentiaire exerce les mêmes pressions sur ce centre hospitalier sans que les moyens nécessaires ne soient alloués pour garantir aux personnels les bonnes conditions d'exercice de ses missions ainsi que la sécurité des malades et des soignants.

Nous avons un travail de fond, indispensable, à conduire collectivement sur la nature et la pérennité de l'offre de soin de l'Hôpital Edouard Toulouse. Seul hôpital psychiatrique couvrant les besoins de près de 200 000 habitants, Edouard Toulouse n'est pas un hôpital de proximité, il prend en charge des patients aux pathologies lourdes, parfois chroniques, sur un territoire étendu aux communes de Marseille, de Septèmes les Vallons et des Pennes Mirabeau. Le nombre de patients nécessitant des soins psychiatriques est croissant et, comme dans l'ensemble du secteur hospitalier, les moyens ne sont pas suffisants. L'hémorragie constatée des moyens alloués au service public hospitalier est, dans le cas précis d'Edouard Toulouse, aggravée par des choix stratégiques de l'établissement déconnectés des besoins du territoire et sans concertation avec les personnels soignants et l'ARS. La décision récente de la direction, communiquée par une note de service, d'interrompre les nouvelles hospitalisations, de supprimer 10 contrats à durée déterminé et de fermer 20 lits sur l'unité psychiatrique de la NEF vont encore aggraver cette situation. Motivé par un manque de médecins et par un manque de moyens, le nombre de lit d'hospitalisation va ainsi passer de 44 à seulement 24. Cette offre de soin est sous dimensionnée au regard des besoins sanitaires du territoire et de leurs conséquences directes en terme de prévention des risques. Face à cette décision inquiétante, la mairie de secteur se tient depuis le premier jour aux côtés des professionnels de santé, des agents et de l'intersyndicale, mobilisés pour infléchir un choix d'établissement non concerté sur le plan médical et risqué pour les patients et le territoire. Assurer une offre de soin de qualité pour les populations, garantir les moyens d'exercice des missions de service public pour les personnels sur tout le territoire sont au cœur des combats portés par la Mairie de secteur.

Par conséquent, la Mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements en appelle à l'action déterminante du Maire de Marseille auprès de l'Agence Régionale de Santé pour infléchir les restrictions de moyens et d'offres de soins psychiatriques prises unilatéralement par la direction du centre Hospitalier Edouard Toulouse. Le Conseil d'Arrondissements du 8<sup>e</sup> secteur de Marseille demande au Maire de Marseille.

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL DES 15<sup>EME</sup> ET 16<sup>EME</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
OUI LA QUESTION ÉCRITE CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

Avis : Favorable à l'unanimité

**Article 1** : de mener une action déterminante auprès de l'Agence Régionale de Santé pour infléchir les restrictions de moyens et d'offres de soins psychiatriques, prises unilatéralement par la direction du centre hospitalier Edouard Toulouse.

Vu et présenté pour son enrôlement au Conseil d'Arrondissements du 17 septembre 2024

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS  
Nadia BOULAINSEUR

**Information à l'attention des usagers :**

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : « [recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr](mailto:recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr) »

Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

**DEMANDE D'ABONNEMENT  
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

**M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille**

*A adresser à :*

La Trésorerie Principale - Service recouvrement  
33 A, rue Montgrand  
13006 Marseille

**REDACTION ABONNEMENTS :**

12, RUE DE LA REPUBLIQUE  
13233 MARSEILLE CEDEX 20  
TEL : 04 91 55 94 82 – 0 4 91 55 24 55

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL ET LEGALISATION DES ACTES

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE

**REDACTEUR EN CHEF :** , DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

**DIRECTEUR GERANT :** Mme Anne MARREL

**IMPRIMERIE :** POLE EDITION